Nations Unies

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

TRENTE-HUITIÈME SESSION

Documents officiels

22e

SÉANCE PLÉNIÈRE

Jeudi 6 octobre 1983, à 15 h 30

NEW YORK

Président : M. Jorge E. ILLUECA (Panama).

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR

Débat général (*suite*)

1. Le PRÉSIDENT *(interprétation de l'espagnol)* : L'Assemblée générale va entendre une déclaration de l'Honorable Tofilau Eti Alesana, premier ministre et ministre des finances de l'Etat indépendant du Samoa-Occidental. Au nom de l'Assemblée, j'ai l'honneur de lui souhaiter la bienvenue à l'Organisation des Nations Unies et je l'invite à s'adresser à l'Assemblée.

2. M. ALESANA (Samoa) *[interprétation de l'anglais]* : Monsieur le Président, ma délégation vous présente ses félicitations à l'occasion de votre élection au poste élevé de la présidence. Nous sommes certains que les fardeaux de cette session nous sembleront plus légers sous votre direction.

3. Nous désirons rendre hommage à M. Imre Hollai pour la patience et le talent avec lesquels il a présidé la trente-septième session de l'Assemblée générale.

4. Nous sommes également reconnaissants au Secrétaire général pour le dévouement inlassable dont il fait preuve dans l'accomplissement de sa tâche et à l'égard des vues et principes des Nations Unies. L'optique dans laquelle il situe son action et sa détermination inébranlable pour veiller à ce que cette organisation suive la bonne voie nous inspire tous. En fait, nous pensons que ses mises en garde, qui sont pertinentes et tout à fait appropriées, doivent être entendues.

5. Nous sommes très heureux de souhaiter la bienvenue à notre nouveau voisin aux Nations Unies, Saint-Christophe-et-Nevis, dans cette enceinte. Nous sommes toujours enchantés quand d'autres petits pays insulaires en développement comme le nôtre se rallient à nous ici et nous espérons travailler avec eux, ici comme dans d'autres instances, y compris celles du Commonwealth.

6. Nous espérons ne pas devoir attendre trop longtemps avant de pouvoir être en mesure d'accueillir également ici un nouveau voisin de notre région, si tel est son désir; je parle de la Nouvelle-Calédonie. Nous sommes encouragés par le fait que le Gouvernement français a exprimé l'intention de permettre à ce territoire de procéder à un acte d'autodétermination et, avec les autres pays membres du Forum du Pacifique Sud, nous sommes impatients de voir se réaliser des progrès conformément aux vœux du peuple de la Nouvelle-Calédonie. Nous pensons que le mouvement pacifique de la Nouvelle-Calédonie en vue de réaliser les aspirations de son peuple aidera à maintenir la paix et la stabilité que nous connaissons dans notre région.

7. Pas très loin de nos rives, cependant, dans les régions de l'Asie du Sud et du Sud-Est, de graves menaces à la stabilité de la région tout entière continuent de mettre la paix en danger. Au Kampuchea, l'occupation vietnamienne en est à sa cinquième année, et le conflit armé à l'intérieur du pays et au long de ses frontières se poursuit. Nous sommes gravement préoccupés pour le peuple du Kampuchea, tant pour ceux qui, à l'intérieur des frontières, souffrent depuis si longtemps de différentes formes de persécution et de domination que pour ceux qui ont fui ces horreurs et sont à présent des réfugiés. Nous appuyons les efforts de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est *[ANASE]* en vue d'aboutir à une solution internationale de ce problème passant par le retrait de toutes les forces étrangères et la réunion de toutes les parties autour de la table de négociations afin que les souhaits du peuple lui-même puissent enfin être pris en considération.

8. En Afghanistan, le retrait des forces étrangères constitue également un premier pas essentiel sur la voie d'une solution. Ici aussi, notre préoccupation principale concerne le peuple de l'Afghanistan. Un grand nombre d'Afghans ont été déracinés ou ont perdu leur foyer, venant gonfler les rangs de la population des réfugiés dans le monde et plaçant un très lourd fardeau sur les pays où ces malheureux se sont réfugiés. Nous applaudissons les efforts continus du Secrétaire général en vue d'aboutir à un accord négocié et nous sommes heureux de constater qu'il se sent encouragé dans ses efforts et qu'il espère possibles des progrès dans ce sens.

9. Nous sommes heureux de voir certaines lueurs d'espoirs poindre à l'horizon du monde à un moment où se fait jour une tendance au pessimisme dans les relations internationales et en ce qui concerne le rôle qu'y jouent les Nations Unies. Nous ne devons pas nous laisser aller, ni laisser s'amenuiser nos efforts. Nous devons au contraire être pleins d'espoir et décider d'accomplir de plus grands efforts encore. Cette organisation, par son caractère unique, a une grande responsabilité à l'égard des peuples du monde. Ils l'ont chargée d'examiner des problèmes, aussi difficiles qu'ils soient, de la manière la plus calme et la plus rationnelle possible. Nous ne devons donc pas nous engager dans de vains débats rhétoriques, nous ne devons pas laisser de côté les problèmes fondamentaux, nous ne devons pas nous livrer à des jeux de stratégie ainsi qu'à d'autres activités peu productives qui ne sont qu'un gaspillage de notre temps et peut-être de celui du monde lui-même. Nous avons à faire face à tant de problèmes urgents que la seule façon de les résoudre est la manière pratique.

10. Le voyage récent du Secrétaire général en Afrique australe a augmenté notre espoir que l'indépendance longtemps recherchée pour la Namibie puisse ne plus être trop éloignée. Des progrès importants ont été réalisés en ce qui concerne le processus d'indépendance et pratiquement toutes les questions en suspens liées au mécanisme à mettre en place pour appliquer le plan des Nations Unies ont été résolues. Ce qu'il faut maintenant, c'est la volonté politique de l'Afrique du Sud, et cela implique qu'elle renonce à lier le retrait des troupes cubaines d'Angola à l'indépendance namibienne. Nous attendons avec impatience que le peuple de Namibie puisse enfin voir son jour se lever lors des élections supervisées par les Nations Unies et aboutir afin à la réalisation de ses aspirations. Nous pensons qu'il ne faut pas relâcher nos efforts; nous

devons, en fait, les intensifier jusqu'à ce que la date de ces élections ait été fixée.

11. L'Afrique du Sud continue de défier le monde par sa politique d'*apartheid*. Ces injustices grossières et le déni des droits de l'homme et de la dignité ne peuvent plus être tolérés. Il faut persuader l'Afrique du Sud qu'elle ne peut continuer de refuser les principes élémentaires de la décence humaine.

12. Le Moyen-Orient continue tragiquement de retenir notre attention — en fait, ses problèmes prennent une bonne partie du temps de cette organisation et ce, depuis sa création. Il est indispensable ici que la logique l'emporte et que toutes les parties au différend se départent de toute amertume et de tout esprit de revanche et prennent des mesures pratiques et positives en vue de parvenir à une solution globale. Les directives des Nations Unies sont claires : Israël a droit à l'existence, mais les Palestiniens ont aussi des droits, notamment le droit à une patrie. Le peuple juif a beaucoup souffert dans sa recherche interminable d'une patrie. Qui d'autre que lui peut donc mieux comprendre le désir ardent d'un autre peuple d'avoir lui aussi sa propre patrie et comprendre qu'il ne peut la lui refuser ? Les Palestiniens doivent cependant comprendre aussi le désir de sécurité d'Israël et accepter son existence à l'intérieur de frontières sûres. Les deux parties doivent transiger et ne pas rejeter d'emblée les plans qui leur sont soumis. Il est certain que des progrès peuvent être faits, même s'ils sont très lents. Israël, pour montrer sa bonne foi, doit mettre un terme à sa politique de création de colonies de peuplement dans les territoires occupés. D'autre part, les Palestiniens et leurs alliés doivent garantir à Israël une existence à l'abri de toute menace.

13. La tragédie du Liban ne semble pas près de prendre fin. Ce pays tristement déchiré devrait être mis à même de se réorganiser — un pays qui a été divisé contre lui-même d'une manière si terrible qu'il faudra beaucoup de patience et une large assistance matérielle de la part de la communauté mondiale pour le soutenir dans ses efforts. Ce qui est peut-être le plus important, c'est que l'intervention néfaste qui alimente depuis trop longtemps les heurts entre les différentes factions cesse. Il est essentiel que le Liban ne rencontre pas d'obstacles pour travailler à sa reconstruction, à son relèvement et à la réconciliation de ses citoyens si amèrement divisés.

14. La guerre entre l'Iran et l'Iraq non seulement a des conséquences néfastes pour le bien-être de ces deux pays jusqu'alors prospères et productifs mais, du fait de l'énorme pollution causée par le déversement en mer de pétrole provenant des puits situés sur les champs de bataille et laissés à l'abandon, l'écologie d'une grande partie de la région du Golfe est bouleversée et risque d'être détruite. Cette guerre a littéralement débordé sur des régions qui n'ont rien à voir au conflit, et ses effets non seulement se font sentir en Iran et en Iraq mais touchent aussi d'autres pays innocents, leur population, leur faune et leur flore. Cela montre combien il est futile de prétendre que les conséquences d'une guerre peuvent être limitées. Dans le monde d'aujourd'hui, les voisins qui se disputent doivent se rendre compte que le recours à la violence pour régler leurs différends entraîne des souffrances non seulement pour leurs propres peuples, mais souvent pour les autres peuples se trouvant dans leur voisinage. Aucun de nous n'est seul — pas même les plus isolés d'entre nous — et nous devons reconnaître que le bien-être du monde entier, dans toute sa fragilité écologique et la vulnérabilité de ses peuples, est la responsabilité de chaque gouvernement.

15. Compte tenu de tout cela, nous continuons d'être préoccupés par les conséquences des essais nucléaires dans le Pacifique. Le Forum du Pacifique Sud, lors de sa récente réunion régionale, a réaffirmé sa ferme opposition aux essais nucléaires et aux propositions d'entreposage et de déversement de déchets nucléaires dans le Pacifique. Bien que nous nous félicitions de la décision du Gouvernement français d'inviter des savants de la région à se rendre sur place et à évaluer la situation sur l'atoll de Mururoa où se font les essais, nous craignons que des dégâts irréparables aient déjà été causés à l'environnement, qui satisfait la plus grande partie de nos besoins, et que les générations à venir souffrent d'effets dont nous ne sommes pas encore conscients. Le traité d'interdiction complète des essais nucléaires nous semble donc être un instrument essentiel à la survie de notre espèce. Nous relevons qu'il y a eu plus de 1 300 explosions expérimentales depuis 1945, et nous posons la question suivante : pourquoi nous et d'autres qui n'avons aucun intérêt en matière de supériorité nucléaire militaire devrions-nous supporter les conséquences de cet exercice futile ?

16. Cela souligne une fois de plus l'interdépendance inéluctable qui nous unit et le souci que nous devons tous avoir du bien-être de tous sur terre si nous voulons survivre. Nous avons peut-être pu à un certain moment nous sentir en sécurité dans l'isolement, mais ce n'est plus le cas, et le désarmement, même pour des pays qui n'ont pas de forces de défense, doit être au centre de leurs préoccupations.

17. A notre avis, la course aux armements, et notamment la course aux armements nucléaires, est totalement vaine. Nous nous rendons compte cependant que, si l'on veut réaliser des progrès pratiques en matière de désarmement, il faut commencer par de modestes mesures que les grandes puissances pourraient accepter. Bien que le climat n'ait pas été propice aux progrès, nous sommes heureux de constater que quelques pas ont été faits dans les négociations de Genève sur la réduction des missiles à portée moyenne en Europe. S'il existe le moindre espoir de briser les principaux obstacles, nous prions instamment l'Union soviétique et les Etats-Unis d'Amérique de le faire, compte tenu de l'urgence de ces négociations. Nous nous félicitons de toute concession, si petite soit-elle, qui puisse faire avancer ces négociations ainsi que les autres négociations, tout aussi importantes, sur la réduction des armes stratégiques. La récente réunion, à Madrid, de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe a peut-être été assombrie par les tensions résultant de la destruction épouvantable de l'avion de ligne coréen. Cet acte odieux, quelle qu'en ait été la raison, ne doit cependant pas faire obstacle à la paix. Nous espérons que les mesures propres à accroître la confiance qui ont déjà été adoptées ne seront pas contrecarrées, mais qu'elles seront au contraire renforcées à l'avenir.

18. S'il appartient principalement aux grandes puissances de renverser la course aux armements, nous ne devons pas pour autant ignorer l'accroissement accéléré de l'arsenal militaire de nombreux autres pays, y compris plusieurs pays du tiers monde qui peuvent difficilement se le permettre. Nous les exhortons à faire passer les importantes priorités de la santé et du bien-être de leurs populations avant les armements. La possession d'armes nucléaires par un nombre toujours plus grand de pays est pour nous une source de grave préoccupation et nous voyons dans le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires *[résolution 2373 (XXII), annexe]* le principal rempart contre ce phénomène. Nous pensons que la création de zones dénucléarisées est également une mesure importante et nous appuyons fortement la création d'une telle zone dans le Pacifique Sud.

19. Dans notre recherche de la paix, nous ne devons pas oublier que la paix et le développement sont inséparables. Un avenir économique stable est essentiel à la stabilité

politique, et, avec l'interdépendance économique toujours accrue du monde, cette réalité est tout à fait claire. Le bien-être des pays développés et celui des pays en développement sont inextricablement liés. Il est intéressant de constater que les pays en développement reçoivent 40 p. 100 de toutes les exportations des Etats-Unis. Bien que les pays industrialisés, dans le communiqué publié à l'issue de leur réunion au sommet de Williamsburg, en mai 1983, aient reconnu que le poids de la récession s'est lourdement fait sentir sur les pays en développement, ils n'ont pas proposé pour autant de solutions nouvelles aux problèmes du tiers monde. Des engagements ont été pris pour mettre fin au protectionnisme et pour travailler à une plus grande convergence des résultats économiques ainsi qu'à l'affirmation de l'obligation, pour les pays industrialisés, de financer l'Association internationale de développement. Si ces objectifs sont admirables en soi, il ne s'agit en fin de compte que de mesures fragmentaires. La crise économique mondiale exige, comme l'a demandé la sixième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, un programme de mesures concertées pour la réactivation de l'économie mondiale et pour une croissance substantielle et accélérée dans les pays en développement. Tous les pays présents, sauf un, ont été unanimes à reconnaître que cela était essentiel.

20. Il est donc quasiment universellement reconnu qu'il ne convient pas de laisser le processus de développement aller jusqu'à son arrêt complet, une perspective qui s'est révélée trop vraie ces derniers temps, et, bien qu'il soit visible également qu'un niveau plus élevé de croissance est requis dans les pays industrialisés, il est tout aussi évident que ces deux objectifs sont complémentaires. Une fois de plus, il est essentiel que le monde travaille de concert. Des mesures unilatérales — ainsi que le Secrétaire général l'a fait remarquer dans son rapport sur l'activité de l'Organisation *[A/38/1]* —, même compte non tenu de leurs effets sur les autres, amèneront inévitablement un nouvel affaiblissement de la situation économique mondiale.

21. C'est avec une certaine tristesse que nous constatons que, bien que les pays en développement aient fait montre d'une certaine souplesse et de bonne volonté dans la recherche d'un compromis permettant d'aborder de façon constructive et pratique les négociations globales, pour satisfaire aux besoins des pays développés, la réciproque n'ait pas été vraie. L'approche en deux temps qui permettrait de régler les problèmes les plus urgents et ceux qui se prêtent le mieux à une solution négociée dans un premier temps ne nous semble pas une manière déraisonnable de commencer à faire intervenir les changements dont l'économie mondiale a besoin.

22. Bien que la situation économique dans le monde reste assez sombre, là aussi cependant on peut voir certaines lueurs d'espoir à l'horizon. Il semble qu'il y ait un mouvement de reprise dans l'économie de certains pays et, pour certains d'entre eux, la situation ne semble plus aussi sombre qu'elle l'était il y a quelques mois. Nous espérons que cela laisse présager une relance authentique de l'économie mondiale et que tous les efforts seront faits pour en optimiser les résultats à l'avantage de tous.

23. Nous reconnaissons, comme l'ont fait le Secrétaire général et le Président dans leur déclaration, que l'image exacte de la situation dans le monde à l'heure actuelle est extrêmement pénible et, que ce soit en détail ou dans son ensemble, si nous examinons la situation dans le domaine des droits de l'homme, le tableau est encore plus affligeant. Il reste beaucoup à faire dans ce domaine. En fait, c'est une des tâches importantes de l'Organisation de travailler à la restitution des droits fondamentaux de l'homme à tous ceux qui en ont été privés. Malgré notre reconnaissance de la dure réalité, nous sommes persuadés que les choses peuvent s'améliorer et s'amélioreront. L'espoir, le courage et la patience sont sans doute plus nécessaires aujourd'hui que jamais, et en gardant foi dans l'esprit de l'homme et en Dieu, nous pourrons obtenir les résultats que le monde est en droit d'attendre de nous.

24. Le PRÉSIDENT *(interprétation de l'espagnol)* : Au nom de l'Assemblée générale, je tiens à remercier le Premier Ministre et Ministre des finances de l'Etat indépendant du Samoa-occidental pour la déclaration importante qu'il vient de prononcer.

25. M. GOMBOSUREN (Mongolie) *[interprétation du russe]* : Monsieur le Président, permettez-moi d'abord de vous féliciter bien sincèrement à l'occasion de votre élection au poste élevé de Président de la trente-huitième session de l'Assemblée générale et de vous souhaiter beaucoup de succès dans vos importants travaux.

26. La délégation mongole voudrait aussi témoigner sa reconnaissance à M. Imre Hollai pour la façon dont il a dirigé les travaux de la trente-septième session.

27. La République populaire mongole se félicite de l'entrée à l'ONU de Saint-Christophe-et-Nevis et souhaite au peuple de ce pays beaucoup de succès dans son développement indépendant.

28. A la présente session, l'Assemblée générale est saisie une fois de plus de questions essentielles d'actualité qui appellent des solutions positives. Parmi tous ces problèmes, le maintien et le renforcement de la paix et de la sécurité mondiales occupent la place d'honneur. Loin de s'estomper, le danger d'une catastrophe nucléaire tend à se préciser. La course aux armements s'accentue de plus en plus et risque de parvenir au point de non-retour. Les peuples du monde sont profondément préoccupés par cette évolution des choses et ils attendent de cette instance mondiale qu'elle contribue, grâce à des mesures efficaces visant à réduire les tensions politiques internationales, à la détente militaire.

29. Il est absolument essentiel de dresser un garde-fou fiable pour freiner la glissade vers l'abîme nucléaire. La délégation mongole, tout comme beaucoup d'autres, compte que l'esprit qui animera la présente session permettra de répondre à cet impératif essentiel de la précaire conjoncture actuelle. A cet égard, je tiens à souligner le besoin pressant qu'il y a de combiner les efforts de toutes les forces qui préconisent la paix, la démocratie et le progrès social par souci de préserver la vie sur la terre.

30. Les causes de l'aggravation constante du climat international trouvent leur origine dans la politique agressive de l'impérialisme qui va à l'encontre des intérêts et des aspirations de tous les peuples. A l'heure actuelle, l'humanité progressiste se heurte au retour très dangereux de cette politique. Les milieux les plus réactionnaires de l'Ouest, en premier lieu les Etats-Unis d'Amérique, qui cherchent à dominer le monde, se sont donné pour but téméraire de porter un coup au socialisme véritable ainsi qu'aux forces de libération nationale et sociale.

31. C'est ce qu'illustre clairement la « croisade » menée par l'administration des Etats-Unis et ses alliés contre le socialisme, qui se poursuit dans le monde entier. L'objectif primordial de leurs efforts tend à déstabiliser la parité militaire et stratégique existante et à réaliser une supériorité unilatérale dans ce domaine pour l'Ouest. A cette fin, des programmes visant à augmenter les armes nucléaires de première frappe, y compris les systèmes militaires spatiaux, sont mis en œuvre de façon intensive.

32. De vastes régions situées à des milliers de milles des côtes américaines sont proclamées zones d'« intérêt vital » et transformées par les Etats-Unis en bases militaires.

33. La propagande calomnieuse au sujet d'une prétendue « menace militaire soviétique » est intensifiée et les violentes provocations contre l'Union soviétique, dans le genre du récent acte d'espionnage monté de toutes pièces qui a mis en cause un aéronef civil sud-coréen, se font de plus en plus fréquentes.

34. Des intrigues hostiles sont menées contre les pays socialistes de Cuba, de la Pologne et les pays de l'Indochine. La guerre non déclarée contre la République démocratique d'Afghanistan se poursuit. Des actes flagrants d'intervention sont également commis contre le Nicaragua, l'Angola et le Mozambique. Des tentatives sont faites en vue d'étouffer les mouvements de libération nationale en Amérique centrale, en Afrique et au Moyen-Orient.

35. On continue à recourir aux actes perfides afin de semer la division dans les rangs du Mouvement des pays non alignés, de l'Organisation de l'unité africaine *[OUA]* et d'autres organisations internationales qui prônent la paix et l'indépendance et s'efforcent de promouvoir le progrès social des peuples.

36. C'est sans vergogne que Washington sape les fondements mêmes des relations normales internationales. Les « démonstrations de force » sont devenues monnaie courante et le langage utilisé est le plus souvent celui des sanctions et du diktat.

37. A la politique de l'affrontement de l'impérialisme, les pays de la communauté socialiste opposent une politique de paix et de coopération équitable. On en trouve la preuve évidente dans la déclaration que Y. V. Andropov, secrétaire général du Comité central du Parti communiste de l'Union soviétique et président du Présidium du Soviet suprême de l'URSS, a faite le 28 septembre de cette année.

38. Le Gouvernement de la République populaire mongole se félicite de la déclaration de M. Andropov, dans laquelle il voit la confirmation que l'Union soviétique persistera dans ses efforts pour sauvegarder la paix et la sécurité des peuples, et il appuie pleinement par ailleurs les évaluations et les conclusions contenues dans cette déclaration.

39. La politique pacifique et constructive adoptée par l'immense majorité des Etats, et avant tout par les pays non alignés, est également un facteur important qui fait obstacle à la politique impérialiste de l'agression et du diktat. Les résultats positifs de la septième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés, tenue à New Delhi du 7 au 12 mars 1983, constituent une contribution précieuse aux efforts des forces éprises de paix pour supprimer la menace de guerre et renforcer la sécurité internationale. Le mouvement populaire sans cesse croissant contre la guerre et contre le nucléaire joue un rôle tangible dans la lutte pour freiner la course aux armements.

40. Les résultats de la réunion de Madrid des Etats ayant participé à la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, tenue à Helsinki, montrent à l'évidence que la volonté politique et le bon sens existent dans le domaine des affaires internationales. Il est particulièrement significatif que 35 Etats, représentant deux systèmes sociopolitiques différents, se soient entendus dans la situation complexe actuelle pour poursuivre le dialogue afin de faire de la détente une réalité toujours plus concrète et plus viable. Voilà pourquoi il importe tellement d'assurer le succès de la prochaine Conférence sur les mesures propres à renforcer la confiance et la sécurité sur le désarmement en Europe.

41. L'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord *[OTAN]* prévoit de commencer, en décembre prochain, à déployer une nouvelle génération de missiles nucléaires américains sur le territoire de certains pays d'Europe occidentale, ce qui aurait pour effet de modifier de façon radicale l'équilibre stratégique et militaire existant et d'entamer une nouvelle étape dans la course aux armements nucléaires. Cela est lourd de dangers pour la paix, non seulement en Europe mais dans le monde entier.

42. Dès le début de cette année cruciale, le 5 janvier, les Etats parties au Traité de Varsovie, lors de la réunion de leur comité consultatif, tenue à Prague, ont adopté une déclaration politique *[A/38/67]* dans laquelle ils ont présenté toute une série de propositions opportunes et précieuses destinées à prévenir la menace de guerre comme à renforcer la paix et la sécurité des nations. Ces propositions devaient ensuite être réaffirmées et développées dans le communiqué *[A/38/292]*, publié par les dirigeants de ces Etats à l'issue de leur réunion à Moscou le 28 juin.

43. Depuis lors, l'Union soviétique a avancé une série de propositions à la fois réalistes et constructives pour freiner la course aux armements, en particulier à l'occasion des pourparlers soviéto-américains de Genève sur la limitation des armements nucléaires à moyenne portée. Voilà qui constitue une excellente base pour arriver à un accord entre les parties qui soit mutuellement acceptable.

44. Le Gouvernement de la République populaire mongole attache la plus haute importance à ces pourparlers pour l'application de mesures pratiques dans le domaine du désarmement. Il considère par ailleurs que la meilleure façon d'assurer leur succès est de respecter scrupuleusement le principe de l'égalité et d'une sécurité égale pour tous. L'« option zéro », la « solution provisoire » ou toute autre pseudo-initiative des Etats-Unis qui méconnaît ce principe fondamental n'est qu'un écran de fumée destiné à camoufler les desseins véritables de ceux qui les proposent; elles n'ont qu'un seul but : obtenir une supériorité militaire sur le monde socialiste. Nous espérons que le bon sens et le réalisme finiront par l'emporter et que les pourparlers soviéto-américains produiront les résultats escomptés.

45. Le Gouvernement de la République populaire mongole accueille avec satisfaction et appuie les nouvelles initiatives soviétiques lancées à la présente session et destinées à faire cesser la course aux armements, aux armements nucléaires en particulier, à réaliser le désarmement et à renforcer la confiance entre les Etats.

46. L'adoption par l'Assemblée générale du projet de déclaration sur la condamnation de la guerre nucléaire, proposé par l'Union soviétique *[voir A/38/243]*, ne manquerait pas d'avoir la plus grande signification politique puisqu'elle mobiliserait l'opinion publique mondiale contre ceux qui complotent pour se servir en premier des armes nucléaires.

47. Le gel quantitatif et qualitatif des armes nucléaires — comme le propose l'Union soviétique — créerait les conditions les plus propices à l'adoption de mesures pratiques dans le domaine du désarmement nucléaire.

48. La militarisation de l'espace extra-atmosphérique représenterait l'étape la plus dangereuse de la course aux armements puisqu'elle aurait des conséquences imprévisibles pour l'humanité. La nouvelle proposition de l'Union soviétique visant la conclusion d'un traité sur l'interdiction de l'emploi de la force dans l'espace extra-atmosphérique et à partir de l'espace contre la Terre *[voir A/38/194]* pourrait véritablement contribuer à empêcher une évolution dans ce sens.

49. La délégation mongole espère que les Etats que ces propositions concernent au premier chef les accueilleront comme il convient, c'est-à-dire avec sérieux, et qu'ils y répondront de façon positive.

50. A cet égard, nous tenons à dire que la communauté internationale est en droit de se demander pourquoi les

puissances nucléaires ne font pas écho à l'engagement unilatéral de l'Union soviétique de ne pas recourir la première aux armes nucléaires et pourquoi les Etats occidentaux ne répondent pas à l'initiative des Etats socialistes en vue de la conclusion d'un traité ouvert à tous les autres pays et prévoyant le non-recours réciproque à la force militaire et le maintien de relations pacifiques entre les Etats parties au Traité de Varsovie et les Etats membres de l'OTAN.

51. Il est bien évident que réagir positivement à ces initiatives de paix aurait un effet extrêmement favorable sur la situation internationale, qui s'en trouverait améliorée.

52. La délégation mongole est d'avis qu'il faut reprendre les pourparlers sur le désarmement qui ont été interrompus. Il importe de même d'en engager de nouveaux là où des négociations n'ont pas encore commencé alors qu'elles sont nécessaires. Cela est vrai, avant tout, pour la question de l'interdiction générale et complète des essais d'armes nucléaires.

53. Il importe également que le Comité du désarmement obtienne aussi rapidement que possible des résultats tangibles à l'égard d'autres questions à l'examen, comme celles relatives à l'interdiction des armes chimiques, à neutrons et radiologiques, à la défense de déployer des armes quelles qu'elles soient dans l'espace extra-atmosphérique et au renforcement des garanties de sécurité pour les Etats non nucléaires.

54. La situation complexe et tendue sur le continent asiatique est un sujet de grave inquiétude pour les peuples de la région. La principale source d'instabilité est la présence militaire croissante des Etats-Unis qui s'efforcent toujours un peu plus d'attirer les pays d'Asie dans l'orbite de leur politique militariste. La doctrine de la prétendue guerre nucléaire limitée prend corps en Asie avec le déploiement de missiles nucléaires américains dans certaines parties du continent. La situation est encore aggravée du fait qu'à la suite de l'ingérence constante des impérialistes et de leurs complices dans les affaires des peuples asiatiques les situations explosives existantes et les problèmes aigus ne trouvent pas de solution positive.

55. Cela s'applique, avant tout, à la situation au Moyen-Orient, où les Etats-Unis, en encourageant par tous les moyens l'agression israélienne, s'efforcent d'imposer leur ordre impérial. Ils se lancent directement dans une aventure militaire, y entraînant aussi leurs alliés de l'OTAN. Ces activités conduisent en fait à la partition du Liban, transformant certaines parties de son territoire en point de départ pour une intervention contre la Syrie et les forces progressistes de la région. Ce qui se passe actuellement au Liban confirme une fois de plus l'échec total de la politique de demi-mesures et de marchés séparés pour résoudre les problèmes existants et montre qu'il faut absolument obtenir le retrait immédiat des troupes des agresseurs de ce pays.

56. La République populaire mongole continue d'appuyer le règlement global du problème du Moyen-Orient. A notre avis, ce règlement serait facilité par la convocation d'une conférence internationale à laquelle participeraient toutes les parties intéressées, y compris l'Organisation de libération de la Palestine *[OLP]*, seul représentant légitime du peuple arabe de Palestine. La République populaire mongole appuie sans réserves la Déclaration de Genève sur la Palestine[1] et le Programme d'action pour la réalisation des droits des Palestiniens[1], adoptés à la récente Conférence internationale sur la question de Palestine.

57. En Asie du Sud-Est, les forces impérialistes et hégémonistes s'efforcent de parvenir à leurs objectifs étroits et égoïstes en incitant certains Etats à se dresser contre d'autres. Elles entravent par tous les moyens les efforts visant à créer un climat de confiance et de compréhension réciproques entre les pays de la région et continuent à s'ingérer dans leurs affaires intérieures. Ce sont ces mêmes forces qui empêchent la République populaire du Kampuchea d'occuper la place qui lui revient à l'Organisation des Nations Unies.

58. La République populaire mongole estime que les nouvelles initiatives constructives avancées par les trois pays d'Indochine dans leur déclaration, en date du 23 février 1983, publiée à l'issue de leur conférence au sommet, tenue à Vientiane *[A/38/98]*, constituent une mesure opportune visant à un relâchement des tensions en Asie du Sud-Est et à la création des conditions nécessaires à l'instauration de la paix, de la stabilité et de liens de coopération dans la région.

59. La République populaire mongole préconise une solution politique du problème relatif à l'Afghanistan sur la base des propositions réalistes du Gouvernement de la République démocratique d'Afghanistan en date du 14 mai 1980[2] et du 24 août 1981[3]. Un règlement politique de cette question pourra être réalisé seulement s'il est mis fin à toutes les formes d'ingérence dans les affaires intérieures de la République démocratique d'Afghanistan, y compris l'ingérence armée, et si l'on garantit à ce pays qu'il ne fera plus l'objet d'une telle ingérence à l'avenir. Nous espérons que le dialogue entre les ministres des affaires étrangères de la République démocratique d'Afghanistan et du Pakistan, qui s'est déroulé grâce aux bons offices du représentant du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, aboutira à des résultats positifs.

60. La République populaire mongole appuie constamment la lutte que mène le peuple coréen pour une réunification démocratique et pacifique de son pays, sans ingérence extérieure. A ce propos, nous soulignons une fois de plus qu'il est nécessaire que les troupes américaines soient retirées du sud de la Corée et que les installations nucléaires de la région soient démantelées.

61. Comme elle l'a déjà dit, la délégation mongole est d'avis que la guerre fratricide entre l'Iran et l'Iraq ne fait qu'arranger les forces impérialistes et qu'il devrait y être mis fin.

62. La République populaire mongole ainsi que tous les autres Etats épris de paix appuient la mise en œuvre de la Déclaration faisant de l'océan Indien une zone de paix *[résolution 2832 (XXVI)]* ainsi que la convocation rapide, à cette fin, d'une conférence internationale.

63. L'existence d'un grand nombre de foyers de tension et de conflits sur le vaste continent asiatique nous oblige à mettre en œuvre le principe de non-recours à la force pour en faire une loi incontestée dans les relations entre les Etats du continent. C'est précisément cela qui explique le sens de notre proposition lancée en 1981 sur la conclusion d'une convention sur la non-agression mutuelle et le non-recours à la force dans les relations entre les Etats d'Asie et du Pacifique[4]. Cette initiative de la République populaire mongole va de pair avec bon nombre de propositions et initiatives concrètes d'autres Etats visant à résoudre les conflits par des moyens pacifiques, à renforcer la confiance et à développer des relations de bon voisinage aussi bien en Asie qu'ailleurs dans le monde.

64. L'amélioration des relations entre l'Union soviétique et la République populaire de Chine revêt une grande importance pour le renforcement de la paix et de la sécurité en Asie et dans le monde entier. C'est sous cet angle que nous envisageons les consultations et les entretiens soviéto-chinois qui se poursuivent au niveau politique.

65. Nous apprécions hautement le rôle positif de la politique étrangère constructive et pacifiste de la République de l'Inde en Asie et dans les affaires mondiales.

66. La République populaire mongole condamne catégoriquement la politique de diktat, de chantage et d'ingérence flagrante des Etats-Unis, qui s'immiscent dans les affaires intérieures des Etats d'Amérique centrale et des Caraïbes et qui essaient d'empêcher les peuples de cette région de choisir leur propre destin.

67. Le conflit en Amérique centrale doit être réglé par des moyens politiques. A cet égard, nous nous félicitons des efforts des pays du Groupe de Contadora. A notre avis, le règlement de ce problème serait facilité par son examen dans le cadre des Nations Unies.

68. Le peuple mongol appuie résolument la lutte du peuple namibien pour la liberté et l'indépendance, menée sous la direction de la South West Africa People's Organization *[SWAPO]*, et se prononce pour la mise en œuvre immédiate des résolutions pertinentes de l'Organisation des Nations Unies sur la Namibie; en même temps, il rejette les tentatives d'établir un lien entre la solution de ce problème et d'autres questions n'ayant aucun rapport avec celle-ci.

69. La République populaire mongole appuie les efforts visant à trouver une solution juste et pacifique du problème de Chypre, sur la base de l'indépendance, de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de la République de Chypre.

70. La Mongolie joint sans réserve sa voix aux demandes des pays en développement en vue de l'adoption de mesures pratiques visant à restructurer de façon radicale les relations économiques internationales sur une base juste et démocratique. Nous souhaitons l'ouverture, à une date rapprochée, dans le cadre des Nations Unies, de négociations globales, conformément à la décision de l'Assemblée générale, pour rechercher des solutions aux problèmes économiques pressants auxquels nous sommes confrontés.

71. La République populaire mongole, fidèle aux nobles buts et principes de la Charte des Nations Unies, se déclare une fois de plus favorable au relèvement de l'efficacité de cette organisation internationale qui fait autorité et qui est un instrument important pour le maintien de la paix et de la sécurité des peuples. La délégation mongole tient à affirmer qu'elle coopérera activement, comme par le passé, avec les autres Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies pour contribuer à la solution positive des problèmes qui se posent à la présente session.

72. M. PRADHAN (Bhoutan) *[interprétation de l'anglais]*: Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de vous féliciter chaleureusement à l'occasion de votre élection bien méritée au poste élevé de Président de l'actuelle session de l'Assemblée générale. Vous avez été étroitement associé à l'activité des Nations Unies et vos talents et vos connaissances de diplomate dans les affaires internationales sont bien connus. Ma délégation est donc heureuse de voir une personnalité éminente et renommée du Panama, pays non aligné et en développement, présider les travaux de cette importante session. Le Bhoutan, un des pays vice-présidents, vous apportera toute sa coopération et son assistance pour accomplir la tâche difficile qui vous revient.

73. Permettez-moi également de saisir cette occasion pour féliciter votre prédécesseur, M. Imre Hollai, pour la façon efficace avec laquelle il a mené les travaux de la trente-septième session. Nos meilleurs vœux l'accompagnent dans toutes ses activités futures.

74. Avant de poursuivre, je tiens à souhaiter chaleureusement la bienvenue à Saint-Christophe-et-Nevis, le 158e Etat Membre de l'Organisation. Nous sommes persuadés que la contribution qu'apportera cette nation nouvellement indépendante sera très précieuse pour l'Organisation.

75. La trente-huitième session de l'Assemblée générale a commencé sur une note quelque peu différente des années précédentes, en particulier en raison de la présente situation internationale et de la présence de plusieurs chefs d'Etat ou de gouvernement. C'est un sens d'insécurité sous-jacent et le sentiment d'impuissance qui l'accompagne face au sort du monde qui ont amené le Mouvement des pays non alignés à proposer la réunion des chefs d'Etat ou de gouvernement au cours de la présente session. Il est apparu que les réunions officieuses des chefs d'Etat ou de gouvernement, présidées par Mme Indira Gandhi, premier ministre de l'Inde et présidente du Mouvement des pays non alignés, se sont révélées très utiles. Il ne fait aucun doute que ces réunions ont renforcé la prise de conscience des très graves dangers qu'entraîne la situation mondiale actuelle. Cette prise de conscience, à son tour, devrait susciter un élan aux niveaux politiques les plus élevés en vue de trouver des solutions aux problèmes difficiles auxquels nous sommes confrontés.

76. Très récemment, nous nous sommes inquiétés de l'accroissement des tensions entre les deux superpuissances. Nous regrettons profondément la destruction de l'avion de ligne coréen, qui est un incident très déplorable. Cet incident exige, sans aucun doute, une enquête approfondie. A cet égard, permettez-moi de présenter nos sincères condoléances aux familles de ceux qui ont péri au cours de ce vol. A présent, la communauté internationale doit prendre des mesures, en coopération avec toutes les parties concernées, pour s'assurer qu'un incident de ce genre ne se reproduira pas à l'avenir. Nous lançons également un appel urgent aux deux superpuissances afin qu'elles ne négligent aucun effort en vue de réduire leurs arsenaux nucléaires et d'améliorer l'atmosphère internationale générale.

77. Le danger omniprésent du déclenchement d'une guerre nucléaire à la suite d'une aberration mentale, d'un accident ou encore d'une mauvaise interprétation des points lumineux sur un écran radar est suspendu au-dessus de nos têtes. Il faut donc, dans le cadre d'un désarmement général et complet, s'efforcer à tout prix de réaliser le désarmement nucléaire.

78. Le mécanisme de maintien de la paix des Nations Unies — le Conseil de sécurité — s'est heurté à des difficultés considérables pour maintenir la paix et la sécurité internationales. La responsabilité à l'égard du renforcement du Conseil nous incombe à tous, et plus particulièrement aux membres permanents du Conseil de sécurité. Je voudrais insister ici, une fois de plus, sur le rôle des deux superpuissances. Ma délégation prie instamment ces pays de prendre des mesures pour accroître l'efficacité du rôle du Conseil, qui, en cas de conflit armé dans quelque partie du monde que ce soit, doit pouvoir obtenir un cessez-le-feu immédiat et permettre l'ouverture d'un dialogue pacifique.

79. Le Conseil de sécurité doit être également à même de veiller à l'application de ses propres résolutions. Il ne peut pas demeurer la victime de la rivalité entre les superpuissances, rivalité dont les conséquences néfastes se font sentir à presque tous les niveaux des relations internationales.

80. Le rôle du Secrétaire général, dans le domaine de la diplomatie préventive et en particulier pour éviter le déclenchement de conflits armés à la suite de différends internationaux, est un élément qui mérite de recevoir la plus haute priorité. A ce propos, ma délégation voudrait féliciter le Secrétaire général des très nombreux efforts qu'il a réalisés, ouvertement ou en coulisses, pour trouver des solutions pacifiques aux problèmes internationaux. Le rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation qui a été présenté à la dernière session de l'Assemblée générale[5] a été très bien accueilli en ce qui

concerne le rôle de l'Organisation des Nations Unies et, notamment, sa capacité de maintenir la paix. Le Secrétaire général a, une fois de plus, présenté à la présente session un rapport *[A/38/1]* qui complète le précédent. Nous voudrions que des mesures concrètes et positives soient prises pour mettre en œuvre ce que préconise le rapport du Secrétaire général.

81. Plusieurs orateurs avant moi ont insisté sur un rôle moins connu mais néanmoins capital que jouent l'Organisation des Nations Unies et ses institutions spécialisées. La communauté internationale a obtenu des avantages considérables grâce aux travaux du PNUD, du FISE, de l'OMS, de la FAO et de l'OACI, etc. L'utilité de l'Organisation des Nations Unies, malgré toutes les critiques dont l'Organisation est l'objet, est plus grande aujourd'hui que jamais. L'Organisation jouit vraiment du soutien de la vaste majorité. On ne pourrait plus imaginer la situation des affaires mondiales et la conduite des relations internationales sans cette organisation. C'est la seule instance où tous les pays soient représentés sur un pied d'égalité.

82. Ma délégation avait espéré qu'on aurait pu sortir de l'impasse dans laquelle se trouve la question de Namibie. Nous espérions voir les représentants de ce territoire international siéger parmi les nations souveraines du monde. Or il n'en a pas été ainsi. L'occupation de la Namibie par l'Afrique du Sud se poursuit. La raison invoquée est la présence des troupes cubaines en Angola. Nous estimons qu'il est non seulement absurde mais dénué de tout fondement et inacceptable de lier la présence des troupes cubaines à l'indépendance de la Namibie.

83. En Afrique du Sud même, la politique d'*apartheid* persiste. Les appels humanitaires qui ont été lancés pour que soit mis un terme à cette politique n'ont pas été entendus. Cependant, l'Afrique du Sud peut être assurée que l'indépendance de la Namibie et l'abolition de l'*apartheid* resteront les objectifs sacrés de la communauté internationale tout entière. Nous devons continuer à frapper ce mur de l'entêtement jusqu'à ce qu'il s'effondre.

84. Au Moyen-Orient, les Palestiniens se voient toujours refuser l'exercice de leurs droits inaliénables. La guerre entre l'Iran et l'Iraq fait rage. Le récent cessez-le-feu au Liban est la seule lueur d'espoir dans cet horizon bien sombre qui plane sur le Moyen-Orient. Néanmoins, les ingérences internationales qui se poursuivent et l'intervention de forces extérieures dans les affaires intérieures du Liban nous préoccupent sérieusement. La paix ne sera possible au Moyen-Orient que lorsque les droits des Palestiniens auront été pleinement reconnus, lorsque la guerre entre l'Iran et l'Iraq sera terminée, lorsque toutes les forces étrangères se seront retirées du Liban et que le droit de tous les Etats d'exister au sein de frontières internationalement acceptées aura été reconnu.

85. Le Bhoutan s'est toujours opposé à l'ingérence étrangère dans les affaires des nations souveraines. Par conséquent, pour des questions de principe, nous ne pouvons pas accepter la présence de troupes étrangères dans quelque pays que ce soit sans l'approbation et le consentement clairement exprimés du gouvernement légitime. Ceci s'applique notamment à l'Asie du Sud-Est et à l'Asie du Sud-Ouest. Chaque fois qu'un problème se pose à propos d'une autorité reconnue, le retrait de forces étrangères devrait être suivi d'une administration provisoire de l'Organisation des Nations Unies afin de superviser la mise en place et la constitution d'un gouvernement légitime.

86. Qu'il me soit permis maintenant de passer à l'examen de certains des problèmes économiques auxquels nous sommes confrontés. Sans aucun doute, la responsabilité essentielle du développement d'une nation lui incombe directement. Les pays en développement doivent donc mener des politiques bien réfléchies pouvant contribuer de façon efficace à l'amélioration des conditions socio-économiques de leurs peuples. Au Bhoutan, nous poursuivons cette voie au mieux de nos possibilités. Et nous comprenons que la plupart des pays en développement font de même. Cependant, lorsque les politiques de développement et lorsque les objectifs sont fixés, l'environnement extérieur détermine dans une très grande mesure le succès ou l'échec des objectifs socio-économiques d'un pays. C'est dans ce domaine que les pays en développement ont le plus farouchement demandé des changements et la mise en place d'un nouvel ordre économique international.

87. Les changements demandés par les pays en développement sont bien connus. La communauté internationale a l'obligation et la responsabilité d'envisager de prendre des mesures à court et à long terme pour aider la reprise dans les pays développés ainsi que pour encourager un rythme approprié de développement dans les pays en développement. Tout en prenant des décisions sur les différentes voies à suivre, il s'agit de tenir compte de tous les intérêts et de toutes les opinions. La règle du fair-play doit présider à tous nos actes. Les décisions doivent être prises par conséquent dans une instance où toutes les nations, grandes et petites, puissantes et faibles, sont représentées sur un pied d'égalité.

88. L'impasse du dialogue Nord-Sud et les tendances à saper la coopération économique multilatérale préoccupent gravement ma délégation. La communauté internationale doit arriver à ouvrir les négociations globales si longtemps retardées. Il faut également répondre d'urgence à l'appel lancé pour la convocation d'une conférence internationale sur la question du financement du développement. Il ne s'agit pas de slogans vides de sens, mais d'une nécessité bien actuelle. L'interdépendance croissante entre différents groupes de pays exige la mise en place d'un système juste et équitable. Sans cela, les pays en développement continueront de vivre dans la misère. Un tel état de choses, comme nombre d'orateurs l'ont souligné avant moi, aura des conséquences négatives sur les pays développés également.

89. Les pays les moins avancés sont économiquement les plus faibles et les plus vulnérables. La crise économique mondiale a porté gravement atteinte à leur croissance. En 1980, leur produit national brut par habitant, en fait, n'a que très légèrement augmenté et, en 1981, il a bel et bien diminué. Cette croissance extrêmement lente dure depuis trop longtemps déjà dans ces pays. Le revenu annuel moyen par habitant a atteint seulement 226 dollars en 1980 dans les pays les moins avancés par rapport à 982 dollars pour l'ensemble des pays en développement. Ces maigres résultats de la croissance se reflètent également dans le taux extrêmement bas d'investissement dans ces pays.

90. La communauté internationale n'est pas restée totalement insensible à l'égard des pays les moins avancés. En fait, la Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, qui s'est tenue à Paris en 1981, a pris des mesures très importantes en adoptant le Nouveau programme substantiel d'action pour les années 1980 en faveur des pays les moins avancés[6]. Le PNUD, la CNUCED et la Banque mondiale ont aidé les pays les moins avancés à entrer en contact avec des donateurs. Les réactions de nombre de donateurs ont été encourageantes, mais je regrette de dire que leurs efforts et leurs contributions n'ont cependant pas été suffisants dans bien des cas. Leurs contributions doivent être considérablement accrues en vue de remplir les objectifs socio-économiques de ce Nouveau programme substantiel d'action.

Nous espérons que, en dépit des retards apportés dans l'application de ce programme, les organisations internationales concernées et les donateurs prendront toutes les mesures nécessaires pour réaliser les objectifs de la conférence de Paris.

91. Pour que les pays les plus pauvres puissent créer les moyens de s'assurer un développement soutenu, il est essentiel qu'ils bénéficient d'un apport de ressources constant, approprié et sûr. Dans le cadre de l'objectif de 0,7 p. 100 du produit national brut qui doit être fourni comme aide publique au développement pour les pays en développement, le Nouveau programme substantiel d'action a indiqué que 0,15 p. 100 du produit national brut doit aller aux pays les moins avancés. Les efforts de certains pays développés sont louables, car non seulement ils ont atteint ces objectifs, mais ils les ont même dépassés. Nous espérons que les autres pays feront tous les efforts nécessaires pour améliorer de tels transferts de ressources.

92. Récemment, on s'est beaucoup préoccupé de la détérioration des ressources de certaines organisations multilatérales pour le développement et en particulier du PNUD. Le PNUD, le FISE, le FNUAP et toutes les organisations du même ordre sont devenus des facteurs importants du développement socio-économique pour plusieurs pays en développement. Les ressources de ces institutions doivent être accrues en conséquence, pour qu'elles puissent contribuer aux efforts de développement de ces pays, sans quoi leurs résultats et les avantages importants que les pays les plus pauvres retirent de leurs programmes pourraient bien se détériorer ou même disparaître.

93. Si cruciale et irremplaçable que soit la coopération Nord-Sud, la coopération Sud-Sud ne l'est pas moins. Ma délégation a pu constater certains progrès graduels dans plusieurs domaines parmi les pays en développement. Dans notre propre région de l'Asie du Sud, sept pays, à savoir le Bangladesh, l'Inde, les Maldives, le Népal, le Pakistan, Sri Lanka et mon propre pays, ont accompli un pas historique dans le sens de la coopération régionale. De nombreux obstacles, tant d'origine coloniale qu'actuelle, sont loin d'être surmontés. Cependant, le Bhoutan est heureux de voir que tous les pays que je viens de mentionner font un effort réel pour assurer le succès dans cette œuvre commune que nous aurions dû commencer depuis longtemps.

94. Récemment, les 1er et 2 août de cette année, nos ministres des affaires étrangères se sont réunis pour la première fois à New Delhi et ont fait un pas en avant important en publiant et en signant la déclaration sur la coopération régionale de l'Asie du Sud. Ils ont souligné les objectifs fondamentaux, les principes, les dispositions institutionnelles et financières de la coopération dans les domaines économique, social, culturel, technique et scientifique. La déclaration prévoit en outre que cette coopération doit se fonder sur le respect des principes de l'égalité souveraine, de l'intégrité territoriale, de l'indépendance politique, de la non-ingérence dans les affaires intérieures d'autres Etats et sur l'avantage mutuel. La rencontre des chefs d'Etat ou de gouvernement des sept pays de l'Asie du Sud devrait être finalisée au cours de la prochaine réunion des ministres des affaires étrangères.

95. Cette évolution positive laisse présager des progrès dans notre région et nous permet de nourrir certains espoirs pour l'avenir.

96. Certains des problèmes auxquels nous sommes confrontés peuvent nous sembler extrêmement difficiles, voire insurmontables. Ils le resteront aussi longtemps que des positions rigides seront maintenues. Les solutions aux problèmes exigent certains compromis afin de tenir compte, à un niveau acceptable, des intérêts de toutes les parties concernées. Compte tenu d'une telle attitude, combinée à la volonté politique nécessaire et gardant à l'esprit le bien-être de l'humanité, nous pouvons encore espérer faire de notre planète un monde plus heureux.

97. M. AL-ALAWI ABDULLA (Oman) *[interprétation de l'arabe]* : Monsieur le Président, tout d'abord qu'il me soit permis de vous présenter mes félicitations à l'occasion de votre élection à la présidence de la trente-huitième session de l'Assemblée générale. Nous sommes certains que votre sagesse et votre expérience des affaires internationales garantissent que les délibérations de la présente session seront conduites de la meilleure manière possible.

98. Je voudrais également saisir cette occasion pour exprimer toute notre gratitude à votre prédécesseur, M. Imre Hollai, pour les efforts dignes de louanges qu'il a déployés au cours de la dernière session.

99. Qu'il me soit aussi permis de présenter nos sincères félicitations à Saint-Christophe-et-Nevis pour son accession à l'indépendance et son admission à l'Organisation des Nations Unies.

100. Nous tenons également à féliciter le Secrétaire général et à lui exprimer notre reconnaissance pour les résultats qu'il a obtenus au cours de sa première année au poste de Secrétaire général. Nous espérons qu'il continuera à remporter des succès dans la solution des tâches difficiles et des problèmes compliqués auxquels nous devons faire face aujourd'hui.

101. J'avais espéré pouvoir brosser un tableau de la situation internationale plus agréable que celui de l'an dernier. Malheureusement, la réalité de la situation m'empêche de satisfaire ce vœu. Je crois que cette opinion est partagée par les orateurs qui m'ont précédé. En effet, aucun progrès tangible n'a été constaté dans les relations internationales et, indépendamment de la facilité avec laquelle nous nous réunissons et de la fréquence de nos réunions, nous restons impuissants devant la multitude de crises auxquelles nous nous heurtons. En fait, l'ordre du jour de la présente session est le meilleur témoignage de la paralysie qui a frappé la volonté de la communauté internationale et qui s'oppose à la mise en œuvre de ce qui, à notre avis, serait la sagesse, la convenance et une démarche civilisée dans le règlement des problèmes qui sont les nôtres.

102. La question de Palestine, qui se trouve au cœur de la crise du Moyen-Orient, figure de session en session à la tête des points de l'ordre du jour dont nous sommes saisis. Le problème du peuple palestinien est l'un des problèmes les plus graves menaçant la paix et la sécurité de notre région, et peut-être celles du monde entier.

103. Les nombreuses résolutions de l'Organisation des Nations Unies sur la question de Palestine reflètent la volonté de la communauté internationale et constituent le fondement d'un effort objectif visant à instaurer une paix juste et durable. Un certain nombre d'initiatives ont été présentées et des efforts intenses, au niveau arabe et au niveau international, ont été déployés en vue de régler la question. Néanmoins, Israël, au mépris de la volonté de la communauté internationale, fait obstacle à tous ces efforts.

104. L'établissement et l'expansion des colonies de peuplement israéliennes, l'application du droit et de la législation israéliens aux territoires arabes occupés, l'expulsion de la population arabe et l'expropriation de ses biens, la modification du caractère historique et culturel de la région et la violation de lieux sacrés à diverses religions, en particulier ceux de la ville sainte de Jérusalem, constituent un mépris flagrant des normes et du droit internationaux, ainsi que des principes consacrés dans la Charte

des Nations Unies. Ces actes concrétisent la politique expansionniste d'Israël.

105. Nous avons aussi pris connaissance des rapports des Nations Unies sur la situation des Palestiniens dans les territoires occupés de la Rive occidentale et de la bande de Gaza; ces rapports montrent qu'Israël entend priver la population arabe de ces territoires de services essentiels tels que l'eau et l'électricité, de façon à dominer cette population et à transformer ces territoires en nouvelles colonies de peuplement juives. Les rapports indiquent également qu'Israël continue à mettre au point des plans visant à établir un lien entre l'économie des territoires arabes occupés et celle d'Israël.

106. La poursuite de la politique de colonisation israélienne dans la bande de Gaza et la Rive occidentale empêche le retour des Palestiniens dans ces territoires. Elle vise aussi à créer une réalité nouvelle en vertu de laquelle les Palestiniens se verraient refuser l'exercice de leurs droits souverains sur ces territoires, en vue d'une annexion éventuelle de ces terres par Israël.

107. Nous sommes convaincus qu'une solution juste et durable de la question du Moyen-Orient réside dans la reconnaissance, par Israël, des droits légitimes du peuple palestinien. Elle se trouve aussi dans la possibilité, pour les Palestiniens résidant à l'étranger, de revenir sur la Rive occidentale et la bande de Gaza, ce retour étant assorti de la garantie qu'ils ne seront soumis à aucun acte de répression ni à aucune limitation dans la libre expression de leurs opinions politiques ou dans l'exercice de leurs droits légitimes inaliénables.

108. L'été dernier, les forces israéliennes ont envahi le territoire du Liban fraternel. Un an s'est écoulé maintenant et Israël, bien qu'il ait échoué dans ses objectifs, maintient néanmoins, sous des prétextes fallacieux, ses forces armées sur une grande partie du territoire libanais, et ce en dépit des négociations qui ont eu lieu entre le Gouvernement libanais et Israël en vue d'obtenir le retrait des forces israéliennes.

109. La situation critique au Liban, qui est une conséquence de l'invasion israélienne, a contraint ce pays à négocier avec Israël. Le Liban voit dans ces négociations une chance politique d'obtenir le retrait, de son territoire, des forces d'invasion israéliennes ainsi que de celles de toutes les autres puissances étrangères et, par conséquent, une possibilité de restaurer sa souveraineté. Le Sultanat d'Oman appuie le choix fait par le Liban de sa propre et libre volonté d'exercer ses droits et de recouvrer sa souveraineté sur toutes les parties du sol libanais.

110. Il appartient à la communauté internationale d'appuyer le Gouvernement libanais qui cherche à obtenir le retrait de toutes les forces étrangères de son territoire et à se voir accorder la possibilité de reconstruire ce qui a été détruit et de rétablir le Liban dans son caractère initial, tel que le monde le connaissait autrefois : une terre de paix, de civilisation et de culture.

111. Le cessez-le-feu qui a eu lieu récemment au Liban représente un pas important dans la réalisation de la paix dans ce pays. Il est indispensable que la communauté internationale aide les parties libanaises intéressées à entamer un dialogue national visant à restaurer dans le pays frère du Liban l'unité, la souveraineté et l'indépendance nationale que nous souhaitons tous.

112. La région du Golfe est menacée par une nappe de pétrole, véritable marée noire aux proportions sans précédent, qui s'étend sans cesse. Elle est créée par le flot de milliers de barils de pétrole qui s'écoule chaque jour du champ pétrolifère iranien de Nairouz et représente des risques inimaginables à l'environnement, mettant en danger la vie marine dans la région du Golfe. En outre, les mines flottantes dans le Golfe menacent la sécurité de la navigation.

113. Tous les efforts politiques des Etats de la région ont échoué en raison de la guerre féroce qui fait rage entre l'Iran et l'Iraq, deux Etats voisins musulmans. Les conséquences tragiques de cette guerre destructrice qui, à notre avis, est véritablement insensée, affectent la région tout entière. Les menaces renouvelées de fermer le détroit d'Hormuz et d'interrompre le trafic maritime dans le Golfe transformeront notre région en une arène d'affrontement direct entre les superpuissances.

114. La guerre qui se poursuit entre l'Iran et l'Iraq a révélé qu'elle portait un coup sérieux aux ressources, tant humaines que matérielles, de ces deux pays. Déjà, des milliers de personnes ont été tuées au cours de cette guerre et d'énormes sommes d'argent ont été dépensées en vain. En outre, la guerre a non seulement eu des conséquences néfastes pour les économies de ces deux pays, mais, en fait, elle les a fait reculer gravement dans leur développement.

115. Il est de l'intérêt de ces deux pays de faire preuve de sagesse et de modération afin de surmonter les obstacles qui les empêchent de mettre un terme à cette guerre destructrice et futile et de consacrer leurs ressources au bien-être de leurs populations plutôt que de les gaspiller de façon aussi néfaste.

116. Le Sultanat d'Oman demande de manière instante au Gouvernement iranien de suivre l'exemple de l'Iraq et de répondre aux appels et aux initiatives pacifiques de l'Organisation de la Conférence islamique, du Mouvement des pays non alignés, du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, ainsi qu'aux efforts du Conseil de coopération du Golfe pour instaurer la paix et la sécurité dans la région.

117. Près de quatre années se sont écoulées depuis que l'Union soviétique a envahi et occupé militairement l'Afghanistan en violation de toutes les normes et lois internationales, ainsi que de ses engagements juridiques aux termes de la Charte des Nations Unies. Cette invasion a amené dans son sillage la mort et la destruction dans tout le pays, en même temps qu'elle a fait de nombreux réfugiés qui ont été privés non seulement de leurs foyers, mais aussi de tous leurs droits internationalement reconnus.

118. La communauté internationale a été prompte à dénoncer cette flagrante invasion soviétique en de nombreuses instances. Elle a exigé que l'Union soviétique retire ses forces d'invasion de l'Afghanistan et respecte la souveraineté, l'indépendance et le statut de non-aligné de ce pays. Les résolutions de l'Assemblée générale sont au premier rang de tous les appels internationaux lancés à l'Union soviétique. L'Oman considère comme un honneur d'avoir figuré parmi les auteurs de ces résolutions. Cependant, les Soviétiques n'en ont pas encore tenu compte, de même qu'ils n'ont manifesté aucune intention de trouver une solution à cette situation tragique. Au contraire, le nombre de leurs effectifs militaires stationnés en Afghanistan a augmenté et leurs opérations contre l'héroïque peuple afghan ont été intensifiées.

119. Nous sommes très inquiets aussi des rapports qui nous parviennent concernant l'utilisation par l'Union soviétique, en Afghanistan, d'armes internationalement interdites, et cela en violation du Protocole de Genève de 1925[7] et au mépris des résolutions adoptées par cette assemblée qui cherche à imposer une interdiction complète et effective de l'utilisation de toutes les armes interdites.

120. La lutte internationale qui se poursuit en Afghanistan constitue une menace politique directe à la sécurité,

à l'indépendance et à la souveraineté des Etats de la région de l'océan Indien. C'est la raison pour laquelle nous appuyons tous les pourparlers internationaux entrepris sous les auspices de l'ONU afin de trouver une formule qui garantirait le retrait des troupes soviétiques de l'Afghanistan en permettant au peuple de ce pays d'exercer ses droits fondamentaux à la liberté, à l'indépendance et à l'expression de sa libre volonté dans le choix de sa propre voie, pour édifier un Etat en développement indépendant et non aligné. En même temps, la paix en Afghanistan assurera la sécurité, la stabilité et la coopération entre les Etats qui sont ses voisins.

121. L'Oman partage les aspirations et les espérances du continent africain dans la recherche d'une solution à la situation explosive qui règne en Afrique du Sud. L'Oman condamne lui aussi l'*apartheid*, pratique universellement déplorée, qui est poursuivie par le Gouvernement sud-africain. Nous attendons avec impatience le jour où le peuple de la Namibie sera à même d'exercer pleinement son droit à l'autodétermination et à l'indépendance. Nous espérons que les efforts du groupe des puissances occidentales qui négocie sur cette question seront menés à bon terme, malgré toutes les difficultés qui se présentent.

122. L'Oman en appelle à la communauté internationale pour qu'elle déploie de nouveaux efforts afin de répondre au désir des peuples africains de parvenir à l'indépendance et à la liberté et de s'opposer à toutes tentatives de puissances étrangères d'intervenir dans leurs affaires intérieures ou de les inclure dans leurs sphères d'influence.

123. A cet égard, nous envisageons avec une grande inquiétude la situation critique qui règne dans la corne de l'Afrique et qui s'est produite à la suite de manœuvres d'approche militaires dans lesquelles se sont engagées diverses puissances étrangères, grandes et petites. Nous exigeons que ces interventions dans les affaires de la région cessent immédiatement, afin que cette partie de l'Afrique ne devienne pas la victime des tentatives expansionnistes de puissances étrangères visant à dominer et exploiter la région sur le plan politique, économique et militaire.

124. Le Kampuchea, comme l'Afghanistan, reste encore sous le joug d'une puissance étrangère, à savoir l'armée vietnamienne appuyée par l'Union soviétique, malgré les diverses résolutions de l'Assemblée générale et d'autres appels internationaux dont cette situation a fait l'objet. Mais le Viet Nam, lorsqu'il a décidé de recourir à l'emploi de la force pour envahir et occuper le Kampuchea, a choisi de méconnaître ces appels, tout comme les lois et normes internationales et les principes de la Charte. En conséquence, la sécurité et la situation politique en Asie du Sud-Est continuent de s'aggraver du fait de cette occupation persistante.

125. L'Oman demande le retrait immédiat des troupes vietnamiennes du Kampuchea pour permettre aux peuple kampuchéen d'exercer son droit à l'autodétermination et de trouver une solution à ses conflits internes, à l'abri de toute ingérence étrangère.

126. A ce propos, nous déclarons appuyer tous les efforts entrepris sur les plans régional et international par l'ANASE en vue de trouver une solution politique juste à la question du Kampuchea, solution qui, à son tour, permettra de garantir la sécurité et la stabilité d'une région qui a gravement souffert de conflits et de guerres.

127. En Amérique centrale, nous avons vu comment des forces étrangères au continent américain ont cherché à exploiter les problèmes sociaux et économiques existants et à s'en servir comme prétexte pour intervenir dans les affaires intérieures de la région, dans le but d'acquérir de nouvelles sphères d'influence.

128. Les combats qui font actuellement rage dans la région répondent aux objectifs des puissances étrangères qui y interviennent. Par conséquent, tous les Etats d'Amérique latine sont invités à ne pas tomber dans le piège qui, dans le passé, avait été tendu à d'autres Etats. Les Etats d'Amérique latine doivent faire tout leur possible pour préserver la stabilité de la région, respecter le principe de non-intervention dans les affaires intérieures des Etats et investir toutes leurs ressources non pas dans des conflits et des guerres mais dans le développement économique et social.

129. Le Sultanat d'Oman appuie les efforts que fait actuellement le Groupe de Contadora pour que les Etats intéressés de la région entament un dialogue afin de parvenir à un règlement pacifique de leurs différends.

130. C'est avec une préoccupation croissante que le Sultanat d'Oman voit la tension monter dans la région de l'océan Indien, à la suite de la rivalité entre les deux superpuissances. Les résultats de cette rivalité apparaissent clairement dans le cas de l'occupation de l'Afghanistan par l'Union soviétique, qui fait peser une menace directe sur la souveraineté et l'indépendance des Etats du littoral et de l'arrière-pays de l'océan Indien, en particulier et sur la paix et la sécurité internationales en général.

131. La détérioration de la sécurité dans notre région découle du non-respect de la résolution 2832 (XXVI) de l'Assemblée générale, intitulée « Déclaration faisant de l'océan Indien une zone de paix », et d'autres résolutions pertinentes.

132. Notre délégation a placé de grands espoirs dans les travaux du Comité spécial de l'océan Indien; cependant, nos espoirs ont diminué au fil des sessions du Comité, qui s'est trouvé paralysé par des divergences existant entre deux de ses membres. Cette situation a empêché l'application de plusieurs résolutions de l'Assemblée générale en vue de convoquer une Conférence sur l'océan Indien qui devait, à l'origine, se tenir à Colombo en 1981.

133. Malgré les obstacles auxquels se heurte le Comité spécial dans l'accomplissement de ses travaux, nous espérons que toutes les délégations manifesteront la volonté politique nécessaire pour surmonter les divergences actuelles et pour œuvrer étroitement à la mise en œuvre de la résolution 37/96 de l'Assemblée générale, qui demande de convoquer la Conférence sur l'océan Indien avant la fin du premier semestre de 1984, ce qui constituerait la première étape de la mise en œuvre de la Déclaration faisant de l'océan Indien une zone de paix.

134. Notre monde se heurte au danger réel d'une guerre nucléaire qui déboucherait sur un anéantissement total. Selon les statistiques dont on dispose, les arsenaux nucléaires des superpuissances contiennent des armes nucléaires suffisantes pour détruire le monde 10 fois. Il est donc d'autant plus impérieux que se poursuive le dialogue entre les superpuissances en vue de freiner la course aux armements.

135. Le Sultanat d'Oman, comme les autres pays épris de paix, considère que les superpuissances ont l'obligation de maintenir la paix et la sécurité internationales. Nous leur lançons un appel pour qu'elles poursuivent leurs efforts visant à éliminer la menace de guerre, particulièrement la menace d'une guerre nucléaire; l'ensemble de la communauté en bénéficiera. Nous sommes d'autre part convaincus que toutes les négociations et tous les efforts internationaux devraient porter sur la réalisation du noble objectif que constitue le désarmement général et complet.

136. L'économie internationale connaît à l'heure actuelle une grave récession dont l'ampleur est sans précédent depuis les années 30. Les pressions économiques

entraînées par cette récession ont fait apparaître de nouvelles barrières commerciales et un déclin dans le taux de croissance économique ainsi que dans le courant de capitaux internationaux. La crise internationale actuelle a eu sur les pays en développement un effet particulièrement dévastateur qui fait obstacle à leurs objectifs de développement et réduit leur capacité de servir la dette. La disponibilité de prêts consentis par les banques commerciales et les pays industrialisés s'est trouvée sensiblement réduite, ce qui a multiplié les problèmes de liquidité que connaissaient déjà ces pays. En outre, les pays en développement sont gravement affectés par les fluctuations des taux de change, les termes du commerce défavorables, les augmentations substantielles du coût des capitaux, la demande insuffisante des produits qu'ils exportent, un recours croissant à des politiques protectionnistes et à des conditions défavorables au transfert de la technique. Ces facteurs nuisent beaucoup à l'économie des pays en développement, entravant leur croissance économique et produisant de vastes déficits dans leur balance des paiements ainsi qu'une augmentation de leur dette extérieure.

137. Les pays en développement avaient espéré que, à la sixième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, tenue à Belgrade du 6 juin au 2 juillet 1983, les pays développés manifesteraient une plus grande sensibilité à l'égard des problèmes auxquels ils sont confrontés. L'échec de la Conférence a beaucoup déçu les pays en développement et a fait reculer leur espoir de trouver des solutions appropriées aux problèmes susmentionnés.

138. Les pays en développement ne doivent toutefois pas se laisser aller au désespoir et il faut que tous les pays, à commencer par les pays industrialisés, sachent faire preuve de clairvoyance et d'un sens élevé des responsabilités et s'attachent à réduire le fossé qui les sépare et à concilier leurs divergences de vues.

139. L'Oman, pays en développement, est particulièrement intéressé par les négociations économiques globales et il lance à nouveau un appel aux pays développés pour qu'ils aident les pays en développement à augmenter leur taux de croissance économique et à réduire leurs dettes. L'Oman voudrait également demander aux pays développés d'adopter une attitude plus souple et plus honnête dans toutes ces négociations.

140. Nous estimons que, plus que jamais auparavant, la communauté internationale ne doit épargner aucun effort pour réaliser les buts et objectifs de la Stratégie internationale du développement pour la troisième Décennie des Nations Unies pour le développement *[résolution 35/56, annexe]*, afin de résoudre la crise économique actuelle.

141. Pour terminer, nous nous félicitons du rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation *[A/38/1]*, rapport qui est clair dans sa forme et honnête quant au fond. Pour la deuxième fois, le Secrétaire général nous présente un tableau réaliste des crises que traverse actuellement le monde. Il ne s'est pas borné à faire un diagnostic des maux dont souffre l'Organisation, mais est allé plus loin en proposant un certain nombre de remèdes visant à rétablir la confiance dans la crédibilité de l'Organisation. Il a cherché à présenter un tableau objectif de l'état actuel des relations internationales, notamment l'indifférence manifestée par certains Etats à l'égard des principes consacrés dans la Charte et du rôle que l'Organisation des Nations Unies pourrait jouer en tant que principale organisation multilatérale responsable du maintien de la paix et de la sécurité internationales.

142. La gravité de la situation internationale nous oblige à accorder l'attention qu'il convient au contenu de ce rapport. Nous espérons qu'un échange de vues ouvert s'ensuivra au cours de cette session à propos des moyens de renforcer l'Organisation et que cet échange reposera sur la décision adoptée par l'Assemblée générale à ce sujet lors de la précédente session *[voir résolution 37/114]*.

143. M. AL-OBEIDI (Jamahiriya arabe libyenne) *[interprétation de l'arabe]*: Monsieur le Président, je tiens tout d'abord à vous féliciter de votre élection à la présidence de la trente-huitième session. Ma délégation est heureuse de vous voir diriger les travaux de l'Assemblée générale étant donné votre sagesse réputée, votre expérience et votre compétence, qui vous qualifient pour assumer au mieux cette responsabilité et aussi parce que vous représentez un pays avec lequel le mien entretient les meilleures relations.

144. Je ne saurais manquer, à présent, d'exprimer ma reconnaissance et mes félicitations à votre prédécesseur, M. Imre Hollai, chef de la délégation de la république amie de Hongrie, pour la façon remarquable et le talent sans égal avec lesquels il a dirigé les travaux de l'Assemblée générale lors de la trente-septième session.

145. Je voudrais aussi rendre un hommage bien mérité au Secrétaire général pour ses efforts en vue de promouvoir le rôle de l'Organisation des Nations Unies et d'améliorer son efficacité.

146. Ma délégation a également le plaisir de féliciter Saint-Christophe-et-Nevis à l'occasion de son accession à l'indépendance et elle se félicite de son admission à l'Organisation des Nations Unies.

M. Karran (Guyana), vice-président, prend la présidence.

147. La trente-huitième session se réunit dans des conditions internationales particulièrement critiques, caractérisées par un climat d'affrontement, par l'exacerbation de plusieurs crises politiques, économiques et sociales dans le monde et par les efforts considérables déployés par les puissances coloniales et impérialistes pour revenir aux anciennes sphères d'influence et imposer leur hégémonie à de nouvelles. En outre, il y a eu un sentiment accru d'insécurité parmi les nations du monde, dû à la politique adoptée par les puissances coloniales, politique fondée sur la diplomatie des canonnières et son application en créant des foyers de tension et des différends internationaux, ainsi que sur l'intensification des forces militaires coloniales en vue de les mettre au service des intérêts égoïstes des Etats colonialistes, de déstabiliser de nombreuses régions dans le monde et de commettre des actes d'agression contre des pays indépendants, afin d'intimider leurs peuples et de les empêcher de consacrer leurs ressources au développement et au progrès.

148. L'évaluation des événements intervenus depuis la trente-septième session expliquera sans aucun doute pourquoi tous les efforts et tentatives internationaux exercés pour trouver des solutions à de nombreux problèmes internationaux actuels ont été voués à l'échec. Nous avons assisté à la persistance de vieux foyers de tensions, avec une augmentation régulière du niveau de ces tensions, une prolifération des conflits armés et l'influence croissante des notions de puissance chères aux forces coloniales. Nous avons également assisté à un assaut colonialiste et impérialiste mené par les Etats-Unis d'Amérique contre la souveraineté et l'indépendance des nations. La politique de puissance poursuivie par l'impérialisme américain, surtout sous le gouvernement actuel, s'est affermie davantage encore et s'est amplifiée pour comprendre les diverses régions du monde. Cette politique est dirigée contre la sécurité, la souveraineté des Etats et des peuples qui refusent de se soumettre aux pressions et à l'intimidation pratiquées par l'impérialisme américain pour satisfaire son appétit de domination et d'hégémonie sur le

monde et ses richesses. Un exemple des souffrances résultant du terrorisme de la politique des Etats-Unis se trouve en Amérique centrale où le peuple ami du Nicaragua et ses dirigeants révolutionnaires font l'objet de menaces et d'actes d'agression de la part des Etats-Unis.

149. Les gouvernements et les peuples de la Grenade et de Cuba sont également victimes de cette politique hostile des Etats-Unis. En outre, le Gouvernement des Etats-Unis s'est décrété gardien des droits et des choix politiques, économiques et sociaux de cette région et, par la force armée et des complots immoraux, il cherche à empêcher le peuple d'El Salvador d'éliminer un règne despotique et fasciste et d'établir un régime libre et démocratique. C'est également en ayant recours au terrorisme et à la force que le Gouvernement des Etats-Unis permet à des régimes clients de saisir le pouvoir, sans tenir compte de l'opposition de leur peuple. Les régimes du Chili, d'El Salvador et du Guatemala en sont des exemples manifestes.

150. Mon pays, la Jamahiriya arabe libyenne populaire et socialiste, a, pour sa part, été victime de menaces et d'actes d'intimidation de la part des Etats-Unis, actes qui ont pris la forme d'agression directe, de pressions économiques, de provocations et de menaces de la sixième Flotte au large des côtes libyennes, à proximité du golfe de Syrte, de nombreuses violations de l'espace aérien libyen par des avions militaires, d'espionnage par les avions AWACS et de l'exécution de manœuvres militaires à proximité de nos frontières. Ces actes sont considérés non seulement comme une violation de la souveraineté territoriale de la Libye et une menace pour la sécurité du peuple libyen, mais aussi comme une menace pour la sécurité de tous les Etats de la Méditerranée et de l'Afrique et une violation des règles et principes internationaux qui interdisent le recours à la force dans les relations internationales. Mon pays a déclaré qu'il empêcherait toute puissance étrangère de violer les eaux et l'espace aérien de son territoire dans le golfe de Syrte, et des ordres explicites ont été donnés à nos forces navales et aériennes leur demandant d'abattre tout objectif qui franchirait les frontières sacrées de notre territoire dans les eaux et dans le ciel.

151. La politique aventuriste que mène le Gouvernement des Etats-Unis contre le peuple libyen et d'autres nations a été condamnée par tous les pays dans de nombreuses instances internationales; elle a compliqué la situation internationale et aggravé les dangers qui menacent la paix et la sécurité internationales.

152. La tactique de l'affrontement, les menaces d'agression et les pressions économiques appliquées par l'impérialisme des Etats-Unis et ses alliés colonialistes et racistes ne réussiront pas à intimider les peuples et ne diminueront pas leurs aspirations légitimes à la liberté, à l'indépendance, au droit à l'autodétermination et à une existence paisible et sûre.

153. La communauté internationale et l'Organisation des Nations Unies en particulier ont la responsabilité directe de contraindre le Gouvernement des Etats-Unis à abandonner la politique avide de pouvoir qu'il suit en terrorisant les nations. Mon pays, la Jamahiriya arabe libyenne populaire et socialiste, demande à tous les pays — en particulier à ceux qui se trouvent sous le joug du terrorisme de la politique des Etats-Unis, comme le Nicaragua et l'Iran — de prendre toutes les mesures pratiques possibles pour faire connaître le dossier du terrorisme américain et proposer les moyens appropriés pour le repousser. A cet effet, nous proposons ce qui suit.

154. Premièrement, il faudrait tenir des colloques et ouvrir des procès publics pour faire la lumière sur le terrorisme de la politique américaine. Cette politique contredit les assertions si souvent répétées des Etats-Unis qui prétendent protéger le monde libre et suivent la voie qui a abouti à la guerre du Viet Nam.

155. Deuxièmement, on devrait s'adresser directement à l'opinion publique américaine pour démasquer la réalité du terrorisme politique des Etats-Unis et leur attitude hostile à l'égard des peuples et des choix de ces peuples.

156. Troisièmement, des efforts devraient être faits, dans le cadre des Nations Unies, pour prendre des mesures suffisamment dissuasives afin de faire face à la politique hostile décidée par le Gouvernement des Etats-Unis, ainsi qu'à la tension et à l'instabilité qui en découlent dans de nombreux pays du monde.

157. Mon pays, qui est un centre mondial de lutte contre l'impérialisme, le sionisme et le racisme, est prêt à entrer en consultations avec les pays concernés qui souffrent de cet aventurisme américain, en vue de trouver un terrain commun pour repousser cette politique d'agression et de puissance.

158. A la suite des interventions impérialistes évidentes, la situation dans le monde arabe est explosive; elle met en danger la région et menace la paix et la sécurité internationales. Aujourd'hui, nous assistons à une intervention flagrante des troupes des Etats-Unis au Liban, tandis que les manœuvres militaires américaines se multiplient dans plusieurs pays arabes, ce qui met en danger non seulement la sécurité de ces pays mais aussi celle des pays voisins, dans l'unique but d'assurer la domination et l'hégémonie des Etats-Unis et d'étendre leurs sphères d'influence. Entre-temps, l'entité sioniste en Palestine occupée continue à défier la communauté internationale et toutes les règles internationales. Outre qu'elle occupe la Palestine, elle continue d'annexer toujours plus de territoires pour concrétiser le rêve sioniste de créer un Etat sioniste s'étendant du Nil à l'Euphrate.

159. La persistance de l'agression israélienne contre les territoires arabes et les pratiques racistes qui y sont perpétrées quotidiennement — allant des massacres en masse à la torture et à la confiscation illégale de biens, au mépris des résolutions du Conseil de sécurité, de l'Assemblée générale et des organisations régionales et internationales — font qu'il est impératif pour la communauté internationale de réviser sa position à l'égard de l'entité sioniste et de prendre des mesures efficaces qui assureront le rétablissement de la légitimité et du droit qui ont été si souvent méconnus. Une fois de plus, nous insistons sur la nécessité d'adopter les mesures suivantes.

160. Premièrement, l'entité sioniste doit être expulsée de l'Assemblée générale en raison de son mépris persistant des résolutions de l'Assemblée et conformément à la résolution adoptée à la neuvième session extraordinaire d'urgence de l'Assemblée générale, étant donné qu'elle n'est pas un Etat Membre pacifique et qu'elle ne s'est pas acquittée des obligations qu'elle s'était engagée à assumer en vertu de la Charte.

161. Deuxièmement, un boycottage économique, militaire et politique doit être imposé à cette entité, qui a dépassé toutes les limites en foulant aux pieds les résolutions internationales et n'a jamais respecté aucune règle de conduite internationale ni aucun des droits de l'homme.

162. Troisièmement, il faut que cesse toute assistance militaire et financière à l'entité sioniste, en particulier par les Etats-Unis, assistance qui est utilisée pour envahir d'autres pays, assassiner des innocents et perpétrer des massacres comme ceux qui ont eu lieu au Liban.

163. L'année dernière, nous avons mis le monde en garde contre le fait que les prétendues initiatives de paix — qui sont en fait des initiatives de capitulations — seraient vouées à l'échec si elles ne garantissaient pas les

droits légitimes du peuple de Palestine. Aujourd'hui, nous venons réaffirmer ici que ces droits sont évidents; ils sont reconnus par la communauté internationale dans toutes les instances. Ils sont définis sans équivoque comme étant le retour du peuple palestinien dans sa patrie et l'obtention du droit à l'autodétermination et à la création d'un Etat indépendant sur le sol de la Palestine, où musulmans et chrétiens pourraient coexister sous la direction de l'OLP.

164. La situation au Liban s'est récemment détériorée à la suite de l'intervention flagrante accrue des Etats-Unis et du fait que les soldats américains et français se sont mis du côté d'une des factions en guerre. Nous constatons que les troupes multinationales, qui ont été envoyées sous le prétexte du maintien de la paix, ont elles-mêmes menacé la paix et la sécurité après avoir transformé le conflit libanais, qui était un conflit local, en un conflit international, où la force multinationale, agissant en défenseur, essaie de dresser une faction libanaise contre une autre faction libanaise, dans une croisade dont les fins sont impérialistes.

165. Ceux qui observent le rôle de la force multinationale, notamment celui des Américains, se demandent pourquoi le tir des navires de guerre et de l'artillerie des Etats-Unis a été dirigé seulement contre les Druses et les Chiites. Est-ce pure coïncidence ou est-ce parce qu'ils sont musulmans ? Nous nous demandons également pourquoi, si les soldats américains ont pour tâche d'arrêter le combat et de faire taire les canons, ils n'ont pas tiré une seule balle sur les troupes phalangistes. S'agit-il là d'une coïncidence ou est-ce dû au fait que ce sont des chrétiens ? De tels actes témoignent d'une étroitesse d'esprit qui nous rappelle des scènes des croisades du Moyen Age et nous poussent à déclarer que s'ils se poursuivent ils pourraient précipiter le monde dans d'autres conflits et créer la formation de blocs, ce qui augmenterait encore la tension actuelle et rapprocherait davantage le monde de l'affrontement.

166. Les objectifs de l'invasion israélienne du Liban ont été clairs dès le début, tout comme l'ont été l'aide et l'appui apportés par les Etats-Unis à cet assaut, et cela parce que les Etats-Unis se sont toujours efforcés de trouver des solutions leur convenant pour la région arabe, suivant le modèle des accords de Camp David. C'est pourquoi, lorsque aucun autre pays arabe n'a accepté de participer à ces accords, le Gouvernement des Etats-Unis a poussé Israël à envahir le Liban, qu'il considérait être le maillon le plus frêle dans la chaîne de résistance arabe. Le but évident de l'invasion israélienne était d'obliger le Liban à signer un traité de paix et de créer un régime dirigeant disposé à se mettre d'accord et à coopérer avec Israël, à expulser les Palestiniens du Liban, à dépouiller la force libanaise de ses armes et à assiéger ensuite la Syrie, pour lui imposer des solutions politiques incompatibles avec ses convictions fondamentales.

167. L'opposition de la Syrie et des forces nationales libanaises au traité israélien l'a abrogé pour ce qui est de son application, et les Etats-Unis cherchent par conséquent à l'imposer par la force à l'aide de leurs soldats, de leur aviation militaire et de leurs navires de guerre.

168. La paix ne régnera pas au Liban par l'artillerie et par les bombardements aériens et navals américains, ni par l'intimidation créée en déployant les plus gros navires de guerre au large des côtes libanaises. On nous demande d'essayer d'obtenir le retrait des troupes des Etats-Unis et des autres contingents multinationaux du Liban, en vue de limiter le conflit à sa dimension locale et interne et en vue de permettre aux parties au conflit libanais d'entamer un dialogue et de réaliser une réconciliation nationale.

169. La situation en Afrique nous apporte un autre exemple de la politique d'intimidation et de menaces suivie par le Gouvernement des Etats-Unis et par d'autres puissances colonialistes afin d'étouffer la volonté des petites nations.

170. En Afrique et le long des frontières sud de la Jamahiriya arabe libyenne, le peuple fraternel du Tchad, sous la direction du Gouvernement d'union nationale de transition, formé à la suite de l'Accord de Lagos du 18 août 1979[8], lutte toujours pour étouffer la mutinerie et pour rendre l'autorité usurpée à son gouvernement légitime composé de toutes les factions tchadiennes. Le peuple du Tchad aurait presque réalisé ses buts et se serait rapproché de la fin de la guerre civile ces deux derniers mois, n'eût été l'intervention hystérique des puissances colonialistes qui ont envoyé au Tchad des milliers de soldats et des centaines de mercenaires, appuyés par des avions de guerre et par une variété d'armes afin de protéger le rebelle, Hissène Habré, après qu'il eût perdu à la fois ses combattants et le soutien du peuple.

171. L'intervention française et américaine au Tchad, sous prétexte de maintenir la paix, n'a abouti qu'à une plus grande détérioration de la situation dans ce pays et à l'internationalisation de la guerre civile. Cela est dû au fait que l'intervention des Etats-Unis n'était pas conçue dans un but de paix. Cette intervention au Tchad correspond à la politique déclarée des Etats-Unis de créer de nouveaux foyers de tension et de gagner en même temps de nouvelles zones d'influence, même aux dépens de ses alliés, sans parler de son mépris de la volonté du peuple tchadien lui-même.

172. Pour la Jamahiriya arabe libyenne, le Tchad est un pays voisin et la sécurité des deux pays est étroitement liée. Cette nation africaine ne peut pas être divisée ethniquement et géographiquement entre le nord et le sud, comme certains le voudraient.

173. En termes ethniques, géographiques et religieux, le Tchad est un pays multiracial et multireligieux, où l'on trouve des tribus « Al-Qor'aan » dans le nord, des tribus arabes dans l'est, et au centre une variété de tribus africaines et arabes, en plus des tribus nègres du sud. La foi islamique est celle de la majorité, et chaque région a son propre dirigeant traditionnel. M. Hissène Habré n'a jamais revêtu une importance politique ou sociale quelconque parmi ces groupes, fait qui a provoqué sa rébellion contre les accords de réconciliation de Lagos et son recours à l'appui de puissances étrangères pour éliminer la légitimité dans le pays.

174. Aucune solution n'est possible au Tchad si elle n'est pas pacifique et conçue pour correspondre à la carte ethnique, tribale et religieuse du Tchad. C'est à la lumière de cette évaluation de la réalité tchadienne que la Jamahiriya arabe libyenne est disposée à contribuer de manière constructive aux efforts de paix préconisés par l'OUA et son président actuel, le président Mengistu Haile Mariam.

175. En Namibie, le régime minoritaire raciste d'Afrique du Sud continue de s'accrocher à son administration illégitime du territoire, à opprimer les Noirs et à piller les richesses du territoire, en collaboration avec les sociétés transnationales des pays occidentaux. Tout cela au mépris de toutes les résolutions pertinentes, en particulier de celles adoptées par l'Organisation des Nations Unies et plusieurs autres instances internationales. Le régime raciste, avec l'aide des pays occidentaux, continue de manœuvrer afin de faire obstacle à l'indépendance de la Namibie et de saper la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité. Lier l'indépendance namibienne à l'évacuation des troupes cubaines de l'Angola n'est qu'une autre preuve de la collusion des Etats-Unis et de certains pays occidentaux avec le régime raciste pour empêcher les

Nations Unies d'obtenir une indépendance authentique pour la Namibie et c'est le témoignage d'une tentative visant à accorder au territoire une prétendue indépendance correspondant aux desseins occidentaux. La Libye estime qu'il s'agit ici d'un exemple d'ingérence dans les affaires intérieures de l'Angola.

176. La Jamahiriya arabe libyenne appuie de manière inconditionnelle la SWAPO en tant que seul représentant légitime du peuple namibien dans sa lutte pour arriver à l'indépendance et obtenir le droit à l'autodétermination. Nous demandons instamment au Conseil de sécurité de prendre des mesures efficaces en vue de faire appliquer ses résolutions et de réaliser l'indépendance de la Namibie, en imposant, si nécessaire, des sanctions économiques globales au régime raciste pour l'obliger à mettre fin à son administration illégale de la Namibie et pour permettre au peuple namibien de décider librement de son avenir.

177. En Afrique australe, le régime minoritaire raciste de Pretoria continue de s'en tenir à sa politique d'*apartheid* qui a été qualifiée de crime contre l'humanité par cette organisation. Ce régime a intensifié sa campagne d'exécutions, de descentes de police et d'arrestations contre les dirigeants nationaux et a adopté une nouvelle stratégie d'agression contre les pays africains voisins. En plus de son occupation persistante de la Namibie et d'une partie du territoire angolais, le régime raciste a récemment organisé des bandes de saboteurs et les a équipées d'armes et de différents moyens pour procéder à des opérations subversives et déstabilisantes à l'intérieur de ces pays, et particulièrement en Angola, au Mozambique et au Lesotho. Il est particulièrement évident que tous ces actes de terrorisme reçoivent l'appui politique, économique et militaire des pays colonialistes, et spécialement des Etats-Unis.

178. La Jamahiriya arabe libyenne populaire et socialiste proclame sa solidarité et son appui avec l'Angola, le Mozambique, le Lesotho et tous les autres Etats de première ligne dans leur détermination de lutter contre le régime raciste de l'Afrique du Sud. Elle réaffirme également son appui aux mouvements de libération de l'Afrique du Sud, qui luttent pour obtenir un régime majoritaire et pour éliminer l'épouvantable régime d'*apartheid*.

179. La Jamahiriya arabe libyenne a pleinement joué son rôle au Sahara occidental jusqu'à ce qu'il soit libéré du colonialisme espagnol qu'il subissait depuis des centaines d'années. Avec les pays africains, dans le cadre de l'OUA, elle s'est efforcée d'étudier cette question dans le but de mettre le peuple du Sahara en mesure d'exercer son droit à l'autodétermination, conformément aux résolutions adoptées aux dix-huitième et dix-neuvième sessions de la Conférence de chefs d'Etat et de gouvernement de l'Organisation de l'unité africaine, en 1981 et 1983. Ces efforts ont contribué à la création d'une atmosphère positive qui est indispensable au règlement juste et durable de ce problème, à l'élimination des causes de tension dans la région et qui seule permettra à la région de rester à l'écart des différends internationaux.

180. La Jamahiriya arabe libyenne accorde une attention toute particulière à la question de la sécurité en Méditerranée, qui est devenue l'un des centres de tension les plus dangereux pour la paix et la sécurité internationales. Cette situation est le résultat de la présence d'un nombre toujours plus grand de navires de guerre et de l'extension du réseau de bases militaires étrangères, en particulier la flotte et les bases des Etats-Unis, et de la signature d'un accord de coopération stratégique entre l'entité sioniste et les Etats-Unis. Tels sont les principaux facteurs de l'instabilité dans la région de la Méditerranée qui représentent une menace directe pour la sécurité et la souveraineté des pays de la région. La Jamahiriya arabe libyenne voudrait voir la Méditerranée transformée en un lac de paix et de coopération, libérée des armadas, des bases étrangères et des foyers de tension.

181. L'échec dans la recherche d'une solution au problème de Chypre a des incidences négatives sur la sécurité en Méditerranée et n'a fait qu'augmenter encore les problèmes extrêmement complexes qui affectent la région.

182. Mon pays exprime l'espoir que les communautés turque et grecque trouveront une solution juste à ce problème au moyen de négociations directes qui permettront de garantir l'indépendance, la neutralité et l'intégrité territoriale de Chypre.

183. Forte de sa profonde conviction que la question de la paix internationale est un tout indivisible, la Jamahiriya arabe libyenne appuie la juste exigence des pays de l'océan Indien de faire de leur région une zone de paix, sans bases ni flottes militaires.

184. Mon pays appuie également les aspirations légitimes du peuple coréen en faveur d'une réunification pacifique de leur pays et demande que soient créées les conditions à cet effet, telles que la non-ingérence dans les affaires intérieures et le retrait des troupes des Etats-Unis de la partie méridionale de la péninsule coréenne.

185. Les questions du désarmement et du renforcement de la sécurité internationale sont parmi les plus importantes que connaît le monde actuel. Cependant, bien que de nombreuses années aient été consacrées aux négociations dans le cadre des Nations Unies et d'autres instances internationales, aucun progrès notable n'a été réalisé dans les entretiens sur le désarmement et aucune des mesures de désarmement énoncées dans le Document final de la dixième session extraordinaire de l'Assemblée générale *[résolution S-10/2]* — la première consacrée au désarmement — n'a été appliquée. Cet échec est dû au manque de volonté politique au sein des grandes puissances qui poursuivent la course aux armements, en particulier la course nucléaire, et qui augmentent considérablement leurs dépenses militaires pour la fabrication d'armes perfectionnées et hautement destructrices et déploient de nouveaux types d'armes dans certaines régions du monde. Tout cela a pour résultat la création d'une situation internationale explosive, l'accroissement de la dépendance vis-à-vis du pouvoir, des interventions et des pressions militaires contre des pays indépendants et un sens d'insécurité parmi les nations, notamment les nations en développement.

186. La course aux armements n'a pas seulement pour effet négatif de menacer la paix et la sécurité internationales, mais elle touche aussi les domaines économique et social. Alors que le monde dépense annuellement plus de 600 milliards de dollars en armements, nous voyons des centaines de millions d'êtres humains souffrir de maladies, de l'analphabétisme et du chômage. A cet égard, la Jamahiriya arabe libyenne populaire et socialiste se félicite des ouvertures faites par l'Union soviétique en faveur de la dénucléarisation et du démantèlement des missiles à portée moyenne en Europe, étant donné qu'elles visent à préserver l'humanité du fléau de la guerre et à sauver le monde de la destruction.

187. Une des causes de la détérioration de la situation internationale est l'érosion de la capacité de l'Organisation des Nations Unies et son impuissance à assumer ses responsabilités. Nous déplorons que son pouvoir soit parfois paralysé du fait de la domination exercée par le droit de veto sur l'organe principal chargé du maintien de la paix et de la sécurité, le Conseil de sécurité. Le mauvais usage de ce droit de veto par certains des Etats membres permanents a fait du Conseil une instance servant la sécurité de ces Etats aux dépens de la sécurité d'autres nations.

En outre, le droit de veto est contraire aux règles les plus élémentaires de la démocratie, étant donné que la volonté de tous les membres de cette organisation est entièrement subordonnée à celle des cinq membres permanents du Conseil de sécurité.

188. Soucieuse de renforcer le rôle de l'Organisation et d'améliorer son efficacité, la Jamahiriya arabe libyenne a proposé, ces cinq dernières années, que le droit de veto soit supprimé, qu'on le modifie ou que de plus grands pouvoirs soient donnés à l'Assemblée générale. Néanmoins, ces propositions ont été rejetées par la plupart des grandes puissances qui font pression sur les petits pays pour empêcher l'adoption de toute mesure qui pourrait réaliser l'égalité souveraine de tous les Etats Membres.

189. La Jamahiriya arabe libyenne continuera d'insister sur cette question, aussi longtemps que le pouvoir de veto continuera d'être utilisé contre la lutte des peuples comme instrument au service du despotisme et des monopoles et contre la volonté de la majorité. Supprimer le droit de veto ou le modifier de manière à permettre à tous les Etats membres du Conseil de sécurité de l'exercer renforcerait l'ONU et restaurerait la confiance que les pays en développement ont en elle.

190. Tout en parlant de l'amélioration du rôle de l'ONU, je me dois de souligner que l'existence même de l'Organisation est menacée en raison du harcèlement auquel les délégations de ses Etats Membres sont soumises, ce qui constitue une violation flagrante de l'Accord entre l'Organisation des Nations Unies et les Etats-Unis d'Amérique relatif au Siège de l'Organisation des Nations Unies[9]. Cette violation empêche certains pays de participer efficacement aux activités de l'Organisation. Le pays hôte porte une lourde responsabilité à cet égard et doit se conformer aux dispositions de l'Accord, sinon les Etats Membres seront contraints de demander le transfert du Siège de l'ONU dans un autre endroit.

191. Une autre question qui préoccupe directement la Jamahiriya arabe libyenne est le problème des mines et des explosifs posés au cours de la seconde guerre mondiale en territoire libyen et dont les conséquences mortelles continuent de se faire sentir du point de vue économique, social et de l'environnement. Outre les centaines d'innocents qui sont victimes de ces mines, sans parler des milliers de personnes handicapées, il y a d'autres problèmes qui se posent à nous dans la mise en œuvre des plans de développement, tels que les retards dans l'achèvement des projets et l'augmentation inhérente de leurs coûts.

192. La question des mines et autres restes matériels des guerres et celle de la responsabilité et de l'obligation des puissances coloniales d'indemniser les pays touchés ajoutent un nouveau principe aux affaires internationales, au titre duquel le colonialisme et le recours aux armes de destruction devront être considérés comme étant un acte d'agression et un crime passible de châtiment; le pays ayant commis ces délits devra en supporter la responsabilité et il sera tenu d'indemniser ceux qu'il aura assujettis au colonialisme en écrasant leur volonté.

193. Mon pays prie instamment les Nations Unies de prendre des mesures efficaces pour déterminer les dommages qu'il a subis et évaluer les réparations conformément aux résolutions pertinentes adoptées par l'Assemblée générale.

194. La situation économique mondiale s'est encore détériorée et les efforts déployés pour donner un nouvel élan au dialogue Nord-Sud ont échoué en raison de l'influence dominante de l'esprit d'égoïsme et des intérêts étroits qui caractérisent la position des Etats industrialisés, en particulier des Etats-Unis.

195. La coopération économique entre pays en développement est devenue plus importante vu les conditions existant dans le monde en général et dans les pays en développement notamment, et en raison de l'attitude négative des pays développés dans leur coopération avec les pays en développement. Cette coopération est devenue importante sur les plans économique et stratégique, et les pays en développement doivent chercher à encourager la coopération économique, en particulier du fait que la base en a été solidement établie par la Conférence de haut niveau sur la coopération économique entre pays en développement, tenue à Caracas du 13 au 19 mai 1981, et par la septième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés, tenue à New Delhi du 7 au 12 mars 1983.

196. M. NIASSE (Sénégal) : Monsieur le Président, la trente-huitième session de l'Assemblée générale vient d'élire M. Jorge Illueca à la présidence de cette session, rendant ainsi hommage à son pays, le Panama, et au brillant diplomate qu'il est. Le Sénégal, mon pays, voudrait lui adresser ses chaleureuses félicitations, persuadé qu'il dirigera les travaux de cette session avec efficacité et compétence, objectivité et dévouement. La délégation sénégalaise saisit l'occasion pour l'assurer qu'elle lui apportera sa collaboration tout au long de cette session, dans l'accomplissement de sa délicate mission.

197. Mon pays voudrait également adresser ses félicitations à Saint-Christophe-et-Nevis à l'occasion de son admission au sein de l'Organisation.

198. Je voudrais aussi renouveler au prédécesseur de M. Illueca, M. Imre Hollai, président de la trente-septième session, nos compliments les plus sincères pour la façon intelligente et avisée dont il a su conduire nos travaux, depuis septembre 1982, et le remercier, en même temps, de nous avoir fait l'amitié de se rendre à Genève pour y prendre part à la phase finale de la Conférence internationale sur la question de Palestine, que mon pays a eu le grand honneur de présider du 29 août au 7 septembre 1983.

199. Ma délégation voudrait enfin renouveler ses félicitations au Secrétaire général pour les efforts constants qu'il ne cesse de déployer sur les cinq continents, se consacrant sans cesse à la cause de la paix et à la défense des valeurs universelles de solidarité et d'amitié entre les nations du monde. Ces remerciements s'étendent aussi à ses distingués collaborateurs, ainsi qu'à tout le personnel du Secrétariat et d'interprétation, dont nous connaissons le dynamisme et apprécions le dévouement.

200. Dans ce monde où, trop souvent, l'égoïsme prend le pas sur la générosité, la violence sur le dialogue, l'efficacité d'une organisation comme l'ONU ne doit pas s'apprécier ou se mesurer en termes mathématiques. Nombreux sont en effet les conflits avec lesquels, aujourd'hui et en plusieurs points du globe, la communauté internationale se trouve gravement confrontée. Il ne nous manque, pour y mettre un terme, ni la base juridique convenable que constituent les procédures de règlement des différends internationaux, les résolutions et les appels de l'Organisation pour la paix et pour la concertation, ni la volonté, souvent exprimée avec sincérité et sans équivoque, de rapprocher les peuples autour des idéaux qui les unissent.

201. Force est de constater cependant que les égoïsmes nationaux, régionaux et idéologiques, les complexes culturels, les préoccupations conjoncturelles liées à des événements partiels ou parcellaires continuent malheureusement de diviser le monde.

202. Dans une telle vision, qui ne doit en aucun cas constituer un facteur de découragement, l'Organisation

des Nations Unies demeure et doit demeurer un cadre irremplaçable de rencontres privilégiées dont l'Assemblée générale annuelle est le symbole vivant. L'universalité des Nations Unies doit continuer d'offrir aux petits pays la seule tribune adéquate pour sensibiliser le monde à leurs préoccupations légitimes, souvent ignorées. La création, au sein de l'Organisation, de nombreuses institutions spécialisées, doit permettre aux grands et aux petits pays, dans un vaste élan de solidarité et de confiance mutuelle, d'œuvrer dans tous les domaines de la coopération internationale à la réalisation des objectifs importants inscrits depuis 1946 dans la Charte des Nations Unies.

203. L'action de l'Organisation des Nations Unies a déjà permis à l'humanité de construire, sur les cendres de la seconde guerre mondiale, les prémices d'une société nouvelle, une société qu'il reste sans doute à parfaire, mais une société dont nous ne devons pas désespérer. Il s'agit pour nous de construire, malgré les obstacles multiples que nous rencontrons sur notre chemin, puissances industrielles comme nations en développement, un avenir de progrès et un avenir de justice.

204. Pour toutes ces raisons, l'Organisation des Nations Unies mérite notre soutien, et l'idéal qu'elle symbolise aujourd'hui requiert en permanence de notre part un engagement sans équivoque.

205. Mon pays, le Sénégal, et son chef, le Président Abdou Diouf, vous redisent ici et maintenant, par ma modeste voix, et solennellement et sincèrement, leur foi en l'Organisation et aussi leur attachement indéfectible aux objectifs des Nations Unies.

206. Dans ce cadre, le Mouvement des pays non alignés, ce grand rassemblement des peuples du tiers monde, a tenu à marquer son adhésion aux combats multiples de l'ONU en proposant, lors de sa septième conférence au sommet, tenue à New Delhi au mois de mars 1983, que l'année 1985 soit déclarée l'Année des Nations Unies *[voir A/38/132, annexe, par. 190]*.

207. Notre inquiétude face à l'état actuel du monde ne provient pas seulement de l'existence de crises, car dans un monde en mutation — et le monde d'aujourd'hui n'a jamais changé aussi vite — les crises sont inévitables. Elles ne sont d'ailleurs pas toujours le signe d'un mal nouveau. Elles peuvent dénoncer la phase aiguë d'un mal qui existe depuis toujours et auquel nous n'avons pas pu ou su trouver un remède en temps opportun. Notre inquiétude s'explique plutôt par l'incapacité dans laquelle nous nous trouvons de résoudre les crises et de trouver des solutions adéquates aux problèmes fondamentaux que sont ceux de la paix et du développement.

208. Nous sommes d'autant plus fondés à être inquiets que, comme le soulignait le président Abdou Diouf, alors qu'il était Premier Ministre du Sénégal, lors du vingt-cinquième anniversaire de la création de l'Organisation des Nations Unies, ici même du haut de cette tribune, le 19 octobre 1970, lors de la vingt-cinquième session,

> « cette incapacité à résoudre les problèmes n'est pas d'ordre intellectuel, mais d'ordre moral. » — Et ces problèmes demeurent.— « Ce qui manque, c'est la volonté réelle de les résoudre; ... volonté politique qui postule le courage moral de prendre les vraies décisions que notre intelligence peut parfaitement concevoir. » *[1872e séance, par. 124.]*

209. En réalité, le cadre et même les modalités pratiques de solutions adéquates à bon nombre de problèmes sont définis dans la Charte et même dans les résolutions que nous adoptons ici tous les ans. Dans la pratique — dans la pratique politique —, nous devons constater que l'égoïsme prend le pas sur la générosité et que peu d'efforts sont finalement entrepris pour empêcher ou combattre les innombrables violations des droits de l'homme et des peuples.

210. Sous cet éclairage, les problèmes du monde demeurent actuellement, avec une acuité inquiétante, ceux de la paix et ceux du développement.

211. Sur le plan politique, le Moyen-Orient et l'Afrique australe constituent des cas d'une évidence consternante.

212. Au Moyen-Orient, Israël se retranche sur une position de refus sur tout ce que nous considérons comme susceptible de promouvoir la paix dans la région. Les résolutions de l'Assemblée, le plan arabe de Fès, le droit à l'autodétermination du peuple palestinien, l'existence de l'OLP même — pourtant reconnue par 117 Etats —, tout cela ne semble être, aux yeux d'Israël, qu'un chapelet de problèmes secondaires. Selon lui, le monde entier aurait tort et seul Israël aurait raison. Aux décisions du Conseil de sécurité sur la non-acquisition de territoires par la force et l'évacuation des territoires occupés de cette manière, Israël a répondu par l'annexion du secteur oriental de Jérusalem, par l'annexion des hauteurs du Golan, par l'annexion de la Rive occidentale, par l'occupation sanglante d'une grande partie du territoire libanais.

213. Dans ces conditions, opposer les grands principes des Nations Unies au Gouvernement israélien, comme nous le faisons ici tous les ans, pourrait paraître exercice dérisoire. Cependant, douter de l'utilité de condamnations, très souvent sans effet, ne saurait nous conduire à admettre l'inadmissible. La tranquillité d'âme avec laquelle Israël affiche un refus aux droits inaliénables du peuple de Palestine et de ses voisins arabes surprend le monde entier autant qu'elle peut révolter.

214. Toujours en ce qui concerne les problèmes de la paix, comment ne pas rappeler que le recours à la force, quel que soit le résultat immédiat auquel il peut aboutir, ne peut ni ne saurait à long terme garantir la paix ou assurer la sécurité. La vérité est en effet que la seule voie de la paix est celle qui postule le dialogue et la négociation pour trouver des solutions justes aux conflits qui secouent aujourd'hui le monde. C'est en cela que nous nous félicitons des résultats de la Conférence internationale sur la question de Palestine. Les voies pacifiques qui ont été proposées, si elles sont appliquées scrupuleusement, pourraient sans aucun doute déboucher enfin sur une paix juste et durable au Moyen-Orient.

215. Qui peut affirmer aujourd'hui, en effet, même parmi les plus radicaux des ennemis de la paix, que cette conférence n'a pas abouti à des conclusions responsables, constructives et réalistes ? Il est indéniable que l'OLP et le président Yasser Arafat ont fait, à la Conférence, preuve d'une admirable ouverture d'esprit, en même temps que d'une volonté de paix que l'Organisation des Nations Unies doit s'attacher à explorer. Nous devons, à la vérité, souligner aussi que des Israéliens partisans de la paix ont pris part à cette conférence, soit comme invités, soit comme personnes éminentes, et ont saisi cette occasion pour réaffirmer avec force leur opposition à la politique du Gouvernement de Tel-Aviv, politique de piétinement, de violation des droits légitimes du peuple de Palestine et des droits des populations arabes qui vivent en Israël. Ce que nous pouvons retenir à ce sujet, c'est que la voie est ouverte pour une solution juste à la question palestinienne. Il suffit maintenant — et il en est temps — d'avoir le courage et la volonté de s'engager dans cette voie, car le règlement pacifique des différends constitue un principe cardinal de l'Organisation des Nations Unies, qui doit toujours guider notre action dans la recherche de la paix. Il en est et doit en être de même dans les autres régions troublées que sont l'Asie et l'Amérique latine.

216. Malheureusement, cette année encore la situation en Asie n'a pas enregistré de progrès subtantiels dans la voie des solutions définies par l'Assemblée. Des forces non nationales continuent en effet d'occuper l'Afghanistan et le Kampuchea démocratique, dont les peuples subissent encore des lois imposées par des puissances extérieures. Pour résoudre la question afghane, il s'agit, dans l'intérêt de la paix, de maintenir l'impulsion acquise en facilitant la poursuite du dialogue dans le cadre, bien sûr, des principes pertinents du droit international réaffirmés dans la Charte.

217. Le Sénégal, mon pays, qui s'est de tout temps opposé aux ingérences étrangères, voudrait saisir cette occasion pour exprimer encore une fois sa solidarité agissante avec le peuple d'Afghanistan dans les moments difficiles qui lui sont aujourd'hui imposés. Mon pays continuera comme par le passé à soutenir les différents efforts de paix entrepris, car il reste convaincu que toute persistance à vouloir trouver une solution par la force ne fera malheureusement qu'aggraver le conflit et accroître en même temps la tension dans cette région du monde.

218. Au Kampuchea, les initiatives entreprises pour amorcer le dialogue demeurent sans résultats. La médiation du Comité spécial de la Conférence internationale sur le Kampuchea n'est toujours pas acceptée par l'une des parties en cause. L'idée de la création d'une zone de paix en Asie du Sud-Est, formulée par cette partie, est sans nul doute louable, mais un tel objectif ne saurait être atteint que si, au préalable, le peuple du Kampuchea se trouve dans des conditions telles qu'il soit libre d'exercer son droit à forger lui-même son propre avenir.

219. Ici comme ailleurs, la préoccupation majeure de mon pays — auquel a été confiée la présidence du Comité spécial — demeure de contribuer positivement à la création de conditions nécessaires à la restauration de la paix et de la sécurité dans cette partie du monde. Cela suppose, bien entendu, la participation de toutes les parties concernées aux efforts du Comité, et cela dans le cadre des principes dont il tire son mandat.

220. Le peuple de Corée est toujours divisé. Mon pays, qui entretient des relations de confiance avec les deux pays, reste attaché à une solution pacifique et durable de la question coréenne, c'est-à-dire à la réunification de ce peuple frère, grâce à une concertation sincère entre les deux parties.

221. En Amérique centrale, le règlement politique des conflits internes ou externes devrait, à notre avis, être fondé sur le respect du droit des peuples et de la souveraineté des Etats. Sur la base de ce principe, des garanties régionales sûres de sécurité et de non-ingérence devraient pouvoir rendre à cette région la stabilité et la paix indispensables à son développement.

222. La région particulièrement sensible du Golfe continue, en raison de la malheureuse guerre entre l'Iran et l'Iraq, d'être une source majeure de préoccupation. La communauté internationale n'a d'autre choix aujourd'hui que la persévérance et le renforcement des efforts déjà entrepris sous divers auspices pour amener les deux parties à négocier un règlement global qui soit juste et honorable.

223. Le Sénégal, qui est membre du Comité de bons offices institué par la troisième Conférence islamique au sommet de l'Organisation de la Conférence islamique, tenue à La Mecque-Taïf du 25 au 28 janvier 1981, entend, aux côtés des autres pays membres de ce comité et sous la présidence du président Ahmed Sékou Touré, de la Guinée, poursuivre ses efforts dans ce noble but de paix, de concorde et de fraternité.

224. En Afrique — sur notre continent —, la situation n'est guère meilleure. La question namibienne, le dossier du Sahara occidental, le conflit qui déchire le Tchad y sont en effet une source constante d'inquiétude et de préoccupation.

225. Depuis plusieurs années, la question namibienne, on le sait, est régulièrement inscrite à l'ordre du jour de l'Assemblée générale. Ce dossier a fait l'objet de sessions extraordinaires, de conférences internationales, de séminaires, de colloques, de tables rondes, de pourparlers et surtout de très longues négociations.

226. Récemment, la communauté internationale lui a consacré, au cours de la Conférence internationale de soutien au peuple namibien en lutte pour l'indépendance, tenue à Paris du 25 au 29 avril 1983, un débat approfondi à la suite duquel le Conseil de sécurité a adopté, comme nous le savons, la résolution 532 (1983) qui demandait l'application immédiate et sans conditions du plan de règlement des Nations Unies entériné dans la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité.

227. Depuis lors, le Secrétaire général n'a cessé, avec ses collaborateurs, de multiplier les initiatives et les consultations en vue de tenter de débloquer la situation. Il s'est même, durant les semaines écoulées, rendu dans la région dans le but d'y nouer avec les diverses parties concernées les contacts nécessaires à un règlement de ce conflit.

228. Notre effort, pensons-nous, doit être maintenu et accentué. Nous devons l'organiser. Et c'est l'occasion pour mon pays de renouveler son soutien sans faille et sans réserve au peuple frère de Namibie, à la SWAPO, son authentique et unique représentant, ainsi qu'au peuple d'Afrique du Sud, qui luttent pour le respect de la dignité de l'homme, contre l'*apartheid* et la discrimination raciale. C'est aussi l'occasion pour mon pays de réaffirmer sa solidarité constante et fraternelle avec l'African National Congress et avec le Pan Africanist Congress, dont nous saluons ici l'action héroïque quotidienne.

229. Le Sénégal ne saurait manquer de souligner, dans un souci d'honnêteté, les efforts qui ont été entrepris en vue de la solution de la question namibienne par les pays du Groupe de contact. Ces efforts sont insuffisants, car insuffisante est la pression exercée sur le Gouvernement de Pretoria pour lui faire enfin entendre raison et surtout pour l'amener à accepter le respect du droit international et des décisions pertinentes de l'Organisation des Nations Unies. Mais ces efforts ont été entrepris. Ils doivent être poursuivis et accentués.

230. C'est cette position que le Sénégal a adoptée sur la question après avoir réaffirmé, plusieur fois ici même, son soutien au peuple frère de Namibie et à la SWAPO ou encore à l'occasion de la conférence internationale tenue à Paris, que mon pays a présidée au mois d'avril dernier, et lors de la réunion du Conseil de sécurité qui s'est tenue à New York du 23 au 31 mai 1983[10].

231. C'est aussi le lieu de souligner et de condamner sans hésitation les attaques perpétrées, avec un cynisme inquiétant, par l'Afrique du Sud, directement ou indirectement, contre les peuples frères souverains de l'Afrique australe, et notamment contre les peuples souverains de l'Angola, du Mozambique, du Lesotho, du Botswana, du Swaziland et du Zimbabwe.

232. Je ne saurais terminer l'examen des questions politiques qui préoccupent notre continent sans faire mention du Sahara occidental et du Tchad. En Afrique de l'Ouest, mon pays continue de penser que la question du Sahara occidental peut trouver une solution convenable dans l'organisation du référendum d'autodétermination, proposé par Sa Majesté le roi du Maroc, Hassan II, lors de la dix-huitième session de la Conférence des chefs d'Etat

et de gouvernement de l'Organisation de l'unité africaine, tenue à Nairobi du 24 au 27 juin 1981 et dont le principe a été accepté et confirmé à la dix-neuvième session tenue à Addis-Abeba du 6 au 12 juin 1983 dans une résolution pertinente *[A/38/312, annexe, résolution AHG/Res.104 (XIX)]*.

233. Si nous demeurons tous animés du souci constant de trouver à ce problème délicat une issue qui aille dans le sens des intérêts de l'Afrique, il ne fait pas de doute que nous nous orienterons bientôt vers une solution de paix, une solution de compromis qui marquera encore une fois une victoire légitime de nos peuples et de notre continent sur les facteurs négatifs de division, ces facteurs qui ont tendance à nous éloigner les uns des autres et à nous éloigner en même temps des vrais problèmes de notre développement.

234. S'agissant de la question du Tchad, le Sénégal tient à réaffirmer son adhésion aux principes intangibles du respect de l'intégrité territoriale des Etats souverains et indépendants. Le Tchad est Membre de l'Organisation des Nations Unies; il est membre du Mouvement des pays non alignés; il est membre fondateur de l'OUA; il est membre de l'Organisation de la Conférence islamique. Son unité et son intégrité, le respect de son indépendance, son développement dans la paix, dans l'unité de l'Afrique et dans la sécurité sont et doivent en conséquence demeurer la préoccupation fondamentale de la communauté internationale. Le peuple tchadien n'a que trop souffert des divisions qui lui ont été imposées de l'extérieur et des atteintes répétées à sa souveraineté.

235. A cet égard, le gouvernement légitime de N'Djamena doit se voir reconnaître la plénitude de ses attributs et il doit pouvoir, dans l'exercice des droits du peuple tchadien, conduire ce pays à la réconciliation nationale et à la paix, et cela sans exclusive avec tous les fils du Tchad, quelles que soient les tendances auxquelles ils peuvent appartenir, pour que le Tchad continue d'appartenir aux Tchadiens.

236. A côté du problème de la paix qui conditionne toute évolution utile de l'humanité, il y a aussi et surtout l'important problème de la situation économique mondiale. Faut-il souligner, encore une fois, que les deux questions demeurent étroitement liées ?

237. Le monde est en pleine crise économique. Un sursaut international s'impose pour sortir de cette crise. La désorganisation continue du système financier monétaire international, qui est le prolongement et la conséquence de cette crise, ne peut naturellement que rendre encore plus aigus les oppositions, les incompréhensions, les motifs de conflit qui opposent les nations, surtout du fait de la paupérisation progressive des peuples du tiers monde et de l'incapacité aujourd'hui confirmée des pays industrialisés de trouver une solution rapide et convenable à cette déplorable situation.

238. A cet égard, le *Rapport sur le développement dans le monde*, publié récemment par la Banque mondiale, est significatif à plus d'un titre. On y relève que, depuis 10 ans, la crise économique du monde, qui frappe de plein fouet surtout les pays du tiers monde, ne pourra s'atténuer au cours des 10 prochaines années. Le journal *Jeune Afrique*, qui publie cette information, déclare :

> « Dans l'hypothèse d'une croissance moyenne qui s'effectuerait, l'Afrique au sud du Sahara » — c'est-à-dire nos pays — « sera la plus mal lotie car le revenu réel par habitant y sera, en 1995, inférieur à ce qu'il était en 1970 et l'endettement y demeurera considérable. »

239. Cet exemple montre à quel point il est urgent que nous prenions tous ensemble les mesures appropriées pour prévenir de tels événements. Le moment est donc venu pour la communauté internationale tout entière de faire preuve de volonté politique constructive pour relever le défi qui menace notre existence.

240. Le deuxième problème qui nous préoccupe est le désordre du système monétaire international. En matière monétaire et financière, les pays en développement subissent, on le sait, directement et gravement les effets néfastes des désordres monétaires dont l'inflation, les taux d'intérêt élevés, les taux de change fluctuants ne sont finalement que les manifestations les plus apparentes.

241. Aujourd'hui, beaucoup de pays en développement connaissent en effet des difficultés de nature structurelle et permanente, et ils se trouvent dans une situation si critique qu'ils se sont vus obligés de contracter de nouvelles dettes importantes pour essayer de sortir de cette impasse en remboursant les dettes antérieures.

242. Dans ce cadre, la dette des pays en développement est passée de 244 milliards de dollars des Etats-Unis en 1977 à près de 625 milliards de dollars en 1982. Ce surendettement non seulement retarde le développement de nos pays, mais risque encore, à long terme, de provoquer l'effondrement total du système monétaire international, entraînant ainsi dans le même sillage les pays les plus riches eux-mêmes.

243. Pour éviter un tel désastre et pour faire face à une telle menace, il importe que les pays développés réaménagent ces dettes, dans leur intérêt et dans celui des pays en développement, qu'ils renforcent l'aide publique au développement et qu'ils consentent enfin des prêts à des conditions favorables.

244. Ce qui est plus grave encore est le fait qu'à la fin de 1983, c'est-à-dire dans quelques mois, les dépenses militaires atteindront 800 milliards de dollars, alors que l'aide publique, toutes origines confondues, équivaut à 18 jours de dépenses militaires mondiales; on en reste déconcerté. Bien gérée, l'aide au développement peut renforcer les institutions; elle peut promouvoir de meilleures politiques; elle peut permettre d'utiliser de façon plus productive les ressources nationales des pays en développement et contribuer ainsi à éliminer dans le monde la faim et la pauvreté. C'est rationnel du point de vue économique, mais c'est surtout prudent du point de vue politique, et c'est prudent pour tous.

245. Le système économique international que nous subissons actuellement et qui a conduit à la crise que nous vivons — qui a été conçu et élaboré sans la participation effective des pays en développement — doit donc être réformé; il doit tenir suffisamment compte, enfin, des intérêts des pays du tiers monde.

246. Mon pays continuera de soutenir que, pour sortir de cette crise, des mesures concrètes doivent être prises. Il s'agit, notamment pour le Sénégal, de la levée des barrières commerciales édictées par certains pays développés, du rééchelonnement des dettes des pays en développement, de l'augmentation substantielle de l'aide publique au développement, de la mise en route du Fonds commun pour les produits de base, du respect des engagements pris en faveur des pays en développement, et cela dans l'exécution quotidienne de leurs projets de développement.

247. Si nous voulons léguer aux générations futures un monde qui soit meilleur, c'est-à-dire un monde de paix et de progrès, parce qu'un monde plus juste et plus fraternel — et c'est bien notre devoir à tous, maintenant —, réveillons en nous l'instinct d'homme, l'instinct d'homme génie, intelligent et humain, profondément acquis à l'idéal universel de solidarité.

248. Ces questions économiques ont leur importance. Elles ont été suffisamment évoquées à cette tribune. Les sessions de la CNUCED se succèdent, souvent sans

résultats tangibles, mais le devoir de l'Organisation des Nations Unies est de ne ménager aucun effort, de ne laisser de côté aucune initiative, pour qu'intervienne rapidement une réforme judicieuse du système économique et financier international et qu'intervienne enfin, en même temps, l'instauration d'un nouveau réseau d'échanges commerciaux et industriels, qui soit fondé consciemment sur la nécessité d'un développement plus équilibré des diverses zones du globe, dans un esprit de complémentarité dynamique et utile à tous, où chacun trouverait ses intérêts protégés, sans que soient lésés ceux des autres.

249. C'est à ce prix, et à ce prix seulement, que la lutte contre le sous-développement, contre la faim, contre les inégalités et contre l'exploitation des peuples par d'autres peuples connaîtra, progressivement, une issue heureuse.

250. Pour terminer, je voudrais encore une fois souligner que l'humanité a déjà, en des circonstances dramatiques où elle pouvait désespérer du génie créateur des hommes, administré la preuve de ses immenses capacités d'adaptation, de ses immenses capacités de modelage des situations, et cela en fonction des nécessités du moment.

251. C'est pour ces raisons que l'espoir doit renaître en nous tous pour créer un courant de confiance, un courant de confiance renouvelée entre les nations qui partagent les mêmes idéaux de paix et de solidarité, ces idéaux qui ont inspiré, il y a plus de 30 ans, la fondation de l'Organisation des Nations Unies.

252. Le combat du Sénégal et de son chef, le combat du peuple sénégalais s'inscrit dans cette voie.

253. A ce rendez-vous qui s'annonce et que l'histoire devra retenir comme la rencontre des bonnes volontés du monde pour sauver notre planète de l'apocalypse, tous les pays, les petits comme les grands, toutes les nations, les nations développées comme celles en développement, toutes les cultures et toutes les civilisations devront se donner la main dans un sursaut de générosité, de pleine conscience humaine, pour faire que notre espèce, qui a conquis les espaces intersidéraux et qui a fait d'immenses progrès dans la science et la technique, soit en mesure enfin d'assurer sa survie sur la base de ce qui nous unit, par-delà les continents et les ethnies et les races, c'est-à-dire sur la base de notre destin commun.

254. Le PRÉSIDENT *(interprétation de l'anglais)*: Avant de donner la parole aux représentants qui ont demandé à exercer leur droit de réponse, je rappelle aux membres de l'Assemblée que, conformément à la décision 34/401 de l'Assemblée générale, les déclarations faites dans l'exercice du droit de réponse sont limitées à 10 minutes, et devront être faites par les délégations de leur place.

255. M. MAHMOOD (Pakistan) *[interprétation de l'anglais]*: Dans la déclaration faite à la 21e séance au nom de l'Afghanistan, on a prétendu que la cause essentielle du problème de l'Afghanistan était une ingérence armée à partir du territoire du Pakistan. Nous rejetons catégoriquement cette allégation dénuée de fondement, qui a été faite manifestement dans une tentative vaine visant à nier la réalité de la lutte pour la liberté menée à l'intérieur de l'Afghanistan contre l'intervention militaire étrangère. La cause essentielle du problème est manifestement cette intervention militaire étrangère, un fait qui a été reconnu par la communauté internationale dans les résolutions et les décisions de l'Assemblée générale, ainsi que par l'Organisation de la Conférence islamique et le Mouvement des pays non alignés. L'exode de près d'un tiers de la population totale de l'Afghanistan, dont 3 millions ont cherché refuge au Pakistan, est une preuve indéniable des conséquences graves de l'intervention armée étrangère et du chaos qu'elle a engendré.

256. La solution du problème afghan réside dans le retrait des troupes étrangères et dans le respect des principes consacrés dans la Charte des Nations Unies, qui ont été réaffirmés dans les résolutions de cette assemblée. C'est dans ce cadre que le Pakistan continuera de coopérer pleinement avec le Secrétaire général dans ses efforts visant à trouver une solution politique au problème.

257. M. ZARIF (Afghanistan) *[interprétation de l'anglais]*: Ma délégation a demandé la parole pour rectifier certaines déclarations prononcées par le représentant du Pakistan en réponse à la déclaration faite ce matin par le Ministre des affaires étrangères de mon pays.

258. Personne n'oserait nier le fait que l'Afghanistan a subi une intervention armée de l'extérieur, et la sinistre origine de cette intervention ne constitue pas non plus un secret. Peu après la victoire de la révolution du 27 avril 1978, l'impérialisme, avec l'assentiment des régimes les plus réactionnaires de la région et en collusion avec eux, notamment le Pakistan et les milieux de l'hégémonie, ont déclenché une guerre éhontée, non déclarée, contre notre révolution. L'étendue d'une telle guerre d'agression a reçu toute la publicité voulue, même dans les secteurs de la presse internationale qui ne sauraient cacher leur sympathie pour le Pakistan et ses partisans.

259. Certains chefs d'Etat, qui sont les architectes des desseins haineux contre l'Afghanistan, ont fait des révélations qui ne devraient plus laisser aucun doute quant à la triste réalité de la guerre non déclarée menée contre mon peuple.

260. Nous souhaitons, cependant, rafraîchir les mémoires en citant de brefs extraits d'un article écrit par un groupe de sept journalistes et correspondants de *Newsweek*, publié dans son numéro du 10 octobre 1983, intitulé « Les guerriers secrets de l'Amérique ». Voici ce qu'ils ont écrit :

> « dans les villes pakistanaises de Peshawar et Islamabad, ... des opérations clandestines coordonnent le flot de ressources financières et de matériel d'une importance vitale pour les [rebelles] ... au-delà de la frontière de l'Afghanistan.
>
> « ...
>
> « Fournissant à peu près 100 millions [par an] d'armes et de munitions aux groupes rebelles afghans, les opérations clandestines d'une agence [Central Intelligence Agency] se poursuivent grâce à des contacts au Pakistan et au Moyen-Orient. Des observateurs secrets déclarent que la CIA a également multiplié ses opérations au Pakistan pour observer le régime militaire proaméricain du président Mohammad Zia Ul-Haq. »

261. Il ne fait aucun doute qu'une guerre non déclarée a été menée contre mon pays, ce qui a créé la situation actuelle autour de l'Afghanistan. Le fait que mon gouvernement a demandé une assistance à son voisin fraternel, l'Union soviétique, était donc une réaction logique à l'agression extérieure, essentiellement à partir du sol pakistanais, qui se poursuit à l'heure actuelle.

262. Voilà pour l'innocence présumée du représentant du Pakistan.

263. Mais quant aux préoccupations « humanitaires » qu'il a avancées et quant à la nature réelle des soi-disant réfugiés, je vais relire un extrait de la déclaration prononcée par M. Caspar Weinberger, secrétaire à la défense des Etats-Unis, alors qu'il se rendait à un pélerinage à l'un des camps contre-révolutionnaires, à Nasser Bagh, déclaration que cite l'*Associated Press*:

> « les Etats-Unis appuient la guérilla contre le Gouvernement afghan soutenu par l'Union soviétique. ... Les Etats-Unis continueront à faire tout leur possible pour que la lutte des Afghans soit couronnée de

succès... Je tiens à vous assurer que vous n'êtes pas seuls... »

Ce qui est encore plus intéressant, c'est la déclaration d'un chef de file contre-révolutionnaire, que le représentant du Pakistan s'est efforcé de faire passer pour un réfugié. D'après le *New York Times* du 2 octobre 1983, il a dit : « Nous poursuivrons notre guerre sainte contre les Soviétiques et nous n'abdiquerons pas devant la suprématie matérielle. » Voilà comment un Pakistanais définit un réfugié, même dans les salons d'exposition préparés pour les dignitaires en visite.

264. Quant au nombre de ces soi-disant réfugiés, ce sont « les comptes rendus officiels du Gouvernement pakistanais » qui sont la seule référence valable, même pour le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés. Je me bornerai à dire que la liste des réfugiés, à savoir quelque 2 millions de nomades saisonniers afghans et une grande partie de la population locale, les doubles inscriptions, les fraudes et les détournements de fonds et le maintien des noms de ces Afghans qui ont regagné leur pays depuis longtemps sur la liste des soi-disant réfugiés, rendent tout à fait impossible la détermination de leur nombre véritable.

265. Mon gouvernement a déclaré une amnistie générale pour tous les réfugiés afghans qui souhaitent regagner leur patrie. Des milliers d'entre eux ont déjà utilisé la possibilité qui leur a été offerte par cette amnistie et les réfugiés reviennent de plus en plus nombreux.

266. Quant à la déclaration injustifiée à propos de la position prétendument sincère, engagée et constructive du Pakistan sur les négociations avec la République démocratique d'Afghanistan, j'attire l'attention de l'Assemblée générale sur les observations erronées et les provocations proférées par le chef de la délégation pakistanaise au cours du débat général. Il n'a manqué aucune occasion d'entretenir l'hystérie à propos de la situation autour de l'Afghanistan et pour saper les perspectives de négociations qui ont lieu grâce au représentant du Secrétaire général.

267. Pour tous ceux qui sont pleinement conscients de la nature délicate de ces négociations, la nécessité de créer une atmosphère de confiance mutuelle doit être évidente. On se demande à juste titre si l'attitude du Pakistan en cette assemblée et en toute autre instance internationale répond à une telle nécessité. Comme nous le voyons, les actes du Pakistan contredisent ses dires. D'un côté, il prétend être sincère dans les négociations; d'un autre, il met en péril ces mêmes négociations par ses campagnes de propagande devant cette assemblée. La communauté internationale jugera par elle-même de la sincérité du Pakistan face à la réalité.

268. La République démocratique d'Afghanistan, convaincue du bien-fondé du règlement pacifique des différends par la négociation et le dialogue, a avancé ses propositions de paix bien connues du 14 mai 1980[2] et du 24 août 1981[3]. Nous restons fermement attachés à ces propositions et nous n'épargnerons aucun effort, comme par le passé, pour trouver une solution amicale et globale avec le Pakistan, qui mettrait un terme à la guerre contre mon pays et apporterait des garanties internationales que cette guerre ne se reproduira plus. Un tel accord serait une bonne base pour nos relations à l'avenir, fondées sur les principes de la coexistence pacifique, de la non-ingérence dans les affaires intérieures, du respect de la souveraineté, de l'intégrité territoriale et de l'indépendance, de l'amitié et de la coopération.

269. M. ANDINO-SALAZAR (El Salvador) *[interprétation de l'espagnol]* : Hier et aujourd'hui, nous avons entendu deux délégations porter des accusations cyniques contre mon gouvernement.

270. Les délégations de Cuba et de la Libye n'ont pas le droit de proférer de telles calomnies, étant donné que tous deux sont responsables des effusions de sang qui affectent mon pays et la région de l'Amérique centrale. Le soutien que ces deux pays apportent à la destruction en Amérique centrale est bien connu de la communauté internationale. Ils ne réclament pas autre chose que la continuation de leur politique interventionniste en Amérique centrale et en Afrique. Il est irréfutable qu'ils alimentent la subversion terroriste en Amérique centrale sur le plan politique, militaire et logistique.

271. Le PRÉSIDENT *(interprétation de l'anglais)* : Le représentant du Pakistan a de nouveau demandé la parole. Je voudrais lui rappeler que la deuxième déclaration faite dans l'exercice du droit de réponse est limitée à cinq minutes.

272. M. MAHMOOD (Pakistan) *[interprétation de l'anglais]* : Certaines accusations erronées et sans fondement sont de nouveau portées contre mon pays.

273. L'intervention militaire étrangère en Afghanistan est claire, de même que le verdict de la communauté internationale, qui n'a cessé de demander le retrait des troupes étrangères de ce pays. Il s'agit de l'intervention militaire soviétique qui a eu lieu en décembre 1979. La résistance nationale afghane est opposée à cette intervention et au régime qui a été installé à Kaboul.

274. Plus de 3 millions d'Afghans ont été forcés de se réfugier dans mon pays uniquement en raison de la situation intolérable engendrée par l'occupation militaire étrangère persistante en Afghanistan. Ces réfugiés, essentiellement des femmes, des enfants et des personnes âgées, sont des gens pacifiques qui n'aspirent qu'à retourner dans leurs foyers dans la dignité et la sécurité. Le Pakistan, remplissant ses devoirs vis-à-vis de la communauté internationale et vis-à-vis de l'Islam, fournit une assistance essentiellement humanitaire à ces réfugiés. Les camps de réfugiés sont ouverts et reçoivent régulièrement la visite de fonctionnaires du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés ainsi que d'autres organisations internationales.

275. Le Pakistan a toujours suivi une politique de non-ingérence dans les affaires intérieures de quelque pays que ce soit, et cela se vérifie depuis les 35 ans que durent nos relations avec l'Afghanistan. Comme je l'ai mentionné au cours de mon intervention précédente, il n'existe pas d'ingérence armée en Afghanistan à partir du sol pakistanais. La racine des problèmes afghans est la persistance de l'intervention militaire étrangère dans ce pays, et la solution de ce problème se trouve dans le retrait des troupes étrangères et le respect des principes de la Charte des Nations Unies, maintes fois réaffirmés par l'Assemblée générale.

276. Quant à l'engagement sincère du Pakistan de trouver une juste solution à la situation afghane, on en a trouvé la preuve dans la déclaration faite par le Ministre des affaires étrangères de mon pays le 4 octobre, à la 17e séance.

277. Le PRÉSIDENT *(interprétation de l'anglais)* : Le représentant de l'Afghanistan a demandé une deuxième fois la parole. Je lui rappelle également que la deuxième déclaration faite dans l'exercice du droit de réponse est limitée à cinq minutes.

278. M. ZARIF (Afghanistan) *[interprétation de l'anglais]* : Je croyais que ma première intervention suffirait à clarifier la situation devant l'Assemblée, mais, malheureusement, je pense qu'il me faut à nouveau citer des sources que les Pakistanais reconnaissent volontiers comme des sources sûres.

279. Le numéro de *Newsweek* du 10 octobre 1983 publie un article rédigé par deux journalistes. Ils ont passé un certain temps au Pakistan à la recherche des faits et de la vérité et le résultat de leurs travaux fait l'objet d'un bref article. Permettez-moi d'en citer quelques passages :

« La position officielle des Etats-Unis sur la guerre en Afghanistan est qu'il s'agit d'une insurrection locale sans aucune intervention directe des Etats-Unis. La position officielle des rebelles afghans est qu'ils s'arment grâce aux armements confisqués à l'armée afghane. Mais la vérité est loin d'être aussi simple ! Une opération dissimulée de la CIA est en cours, entraînant les rebelles et leur fournissant des renseignements. La manière dont tout cela fonctionne relève de la fiction en matière d'espionnage.

« ... L'opération de la CIA en Afghanistan est extrêmement discrète : ni les Etats-Unis ni le Pakistan ne veulent donner à l'Union soviétique un prétexte quelconque pour intensifier leurs activités dans la région et les rebelles ne veulent pas avoir leur réputation ternie par des liens avec les Etats-Unis. Le rôle de la CIA se limite essentiellement à organiser des envois de matériel et à payer les factures. Des sources à Washington estiment que les Etats-Unis envoient maintenant 100 millions de dollars par an aux moudjahidin — essentiellement par des intermédiaires qui fournissent des armes de fabrication russe ou chinoise de manière à occulter la participation des Etats-Unis. »

Un peu plus loin, le même article poursuit :

« Dans les premiers jours de la guerre, la plupart des armes pour les moudjahidin arrivaient au Pakistan en provenance d'Egypte. Aujourd'hui, la Chine semble être un des premiers fournisseurs, et bien des observateurs suspectent les contrebandiers d'agir sous couvert du Ministère de la défense pakistanais. Selon une source pakistanaise bien informée, par exemple, les armes fabriquées en URSS confisquées par Israël aux Syriens et à l'OLP ont été vendues à des intermédiaires canadiens, puis envoyées par des intermédiaires aux Etats-Unis « quelque part dans le Golfe [Persique] » — peut-être en Arabie saoudite — et finalement au Pakistan pour franchir la frontière afghane. »

280. Je pense qu'il est inutile que j'entre dans le détail des faits rapportés par ce magazine. Les observateurs internationaux tant soit peu objectifs qui ont pris connaissance de ces faits et de ces chiffres sont maintenant en mesure de juger de la source réelle de l'intervention et par là-même de l'origine de l'agitation actuelle qui affecte mon pays.

La séance est levée à 18 h 45.

NOTES

1. *Rapport de la Conférence internationale sur la question de Palestine, Genève, 29 août-7 septembre 1983* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.83.I.21), chap. I.
2. Voir *Documents officiels du Conseil de sécurité, trente-cinquième année, Supplément d'avril, mai et juin 1980*, document S/13951, annexe.
3. *Ibid., trente-sixième année, Supplément de juillet, août et septembre 1981*, document S/14649, annexe.
4. Voir A/36/586.
5. *Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-septième session, Supplément n° 1.*
6. *Rapport de la Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, Paris, 1er-14 septembre 1981* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.82.I.8), première partie, sect. A.
7. Protocole concernant la prohibition d'emploi à la guerre de gaz asphyxiants, toxiques ou similaires et de moyens bactériologiques, signée à Genève le 17 juin 1925 [Société des Nations, *Recueil des Traités*, vol. XCIV (1929), n° 2138, p. 65].
8. *Documents officiels du Conseil de sécurité, trente-sixième année, Supplément de janvier, février et mars 1981*, document S/14378.
9. Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 11, n° 147, p. 13.
10. Voir *Documents officiels du Conseil de sécurité, trente-huitième année*, 2439e à 2450e séances.